

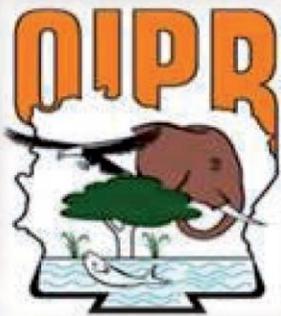
L'Univers

DES PARCS ET RÉSERVES



N°15 JANVIER - DÉCEMBRE 2022

BULLETIN D'INFORMATION



OFFICE IVOIRIEN
DES PARCS ET RÉSERVES

20 ans

24 Juillet 2002 - 24 Juillet 2022



LE MINISTÈRE DU BUDGET ET
DU PORTEFEUILLE DE L'ÉTAT
VISITE LE PARC NATIONAL
DU BANCO



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
CONSTITUTIVE (AGC) DU FONDS
DE PREVOYANCE DES EAUX
ET FORÊTS



L'OIPR A SES DEUX
PILOTES D'ULM



Sommaire

3_ ÉDITORIAL / * ENTRETIEN AVEC LE GÉNÉRAL TONDOSSAMA ADAMA DE L'OIPR

7_ ACTIVITÉS / * ADIAKÉ, DU 3 AU 6 FÉVRIER 2022 : 6^{ÈME} ÉDITION DES JOURNÉES DES GESTIONNAIRES DES PARCS ET RÉSERVES DE CÔTE D'IVOIRE (JGPNR-CI) * UNE SUBVENTION DE 1,330 MILLIARD FCFA OCTROYÉE À L'OIPR PAR LA FPRCI * ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONSTITUTIVE (AGC) DU FONDS DE PRÉVOYANCE DES EAUX ET FORÊTS * 1^{ÈRE} SESSION DU COMITÉ DE PILOTAGE DU PROGIAP-CI (COPIL) * SESSIONS DU CONSEIL DE GESTION DE L'OIPR (COGES) * 1^{ÈRE} RÉUNION COMITÉ DE DIRECTION DE L'OIPR * L'OIPR À LA COP 15 SUR LA LUTTE CONTRE LA DÉSSERTIFICATION * DES DÉPUTÉS S'INFORMENT SUR LA GESTION DE LA RÉSERVE NATURELLE DE DAHLIAFLEUR * L'ÉCOTOURISME EXPLIQUÉ AU PARC NATIONAL DU BANCO (PNB) * TROIS PLANS D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION (PAG) VALIDÉS * LE PTUA FAIT DON DE MATÉRIELS À L'OFFICE IVOIRIEN DES PARCS ET RÉSERVES (OIPR)

23_ FLASH INFOS / * LE PDG DU FEM EN VISITE AU PARC NATIONAL DU BANCO (PNB) * VISITE DU MINISTRE DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE DE L'ÉTAT AU PNB * VISITE DE LA PRÉSIDENTE DE LA COMPAGNIE HERSHEY AU PNB * L'OIPR S'ÉQUIPE POUR LUTTER CONTRE LA CRIMINALITÉ ENVIRONNEMENTALE * L'OIPR A SES DEUX PILOTES D'ULM

32_ FOCUS / * CRÉATION DE LA RÉSERVE NATURELLE DE BOSSÉMATIÉ

33_ DOSSIER / * L'OIPR A 20 ANS * ENTRETIEN AVEC L'ADJUDANT-CHEF SIGUI KONÉ

38_ ECHOS DES DIRECTIONS DE ZONE

46_ À LA DÉCOUVERTE

48_ HORS DE NOS FRONTIÈRES

52_ BIEN ÊTRE

53_ MICRO TROTTOIR

54_ LE COIN DU BONHEUR



P. 28



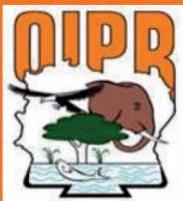
P. 38



P. 20



P. 23



COMITÉ DE RÉDACTION

MÉITE Namory
SERCOM - Direction de Zone Sud-Ouest
TOURE Yacouba

DIAKITE Magbè épse BAMBA
SERCOM - Direction Générale

EHIMANCE Germain
Responsable Communication

COMITÉ DE LECTURE

Général TONDOSSAMA Adama
Colonel OUATTARA Kassoum Dramane
Colonel GONTO Gbassaha
Colonel AMON Koutoua Benoît
Colonel KOFFI Maurice
M. VAHA Adolphe

INFOGRAPHIE

Scap Imprim
07 07 75 67 88

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Général TONDOSSAMA Adama
Directeur Général de l'OIPR

DIRECTEUR DE LA RÉDACTION

Colonel N'GORAN Djè François
Directeur Technique de l'OIPR

RÉDACTEUR EN CHEF

EHIMANCE Germain
Responsable Communication de l'OIPR

Interview avec...

Le Conservateur Général
TONDOSSAMA ADAMA
Directeur Général de l'OIPR

Mag OIPR : M. le Directeur Général, bonjour

DG : Bonjour et merci de me recevoir

Mag OIPR : 24 juillet 2002 – 24 juillet 2022, M. le Directeur Général, la structure que vous dirigez a 20 ans d'existence aujourd'hui, que de dur labeur, de sacerdoce, de motivation, d'abnégation au travail, de partenariat etc., dites-nous qu'est ce que tout cela vous inspire ?

DG : Il faut dire que cela m'inspire une fierté parce que quand on voit les défis auxquels l'Office a fait face on ne peut qu'être heureux pour ce qui a pu se passer. En effet il faut signaler que l'Office a été créé en juillet 2002 et tout le monde se rappelle qu'en septembre 2002 la crise socio politique se déclarait en Côte d'Ivoire. l'OIPR est né à un moment très difficile et malgré cela l'OIPR a fait son petit chemin tout en relevant un certain nombre de défis au nombre desquels : premièrement, juste après la création de l'OIPR, le Parc national de la Comoé est passé en 2003 sur la liste des sites du Patrimoine mondial en péril, ce qui voudrait signifier que de graves menaces pesaient sur ce patrimoine mondial ; deuxièmement la période de 2002 à 2011 a entraîné une infiltration à des fins agricoles au Parc national du Mont Peko et troisièmement nos partenaires techniques et financiers avaient quitté la Côte d'Ivoire donc l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves devait faire face à des défis techniques et financiers.

Je peux donc parler de satisfaction parce qu'en faisant un bilan, on se rend compte que le Parc national de la Comoé n'est plus un site du patrimoine en péril, il est aujourd'hui un patrimoine mondial de l'UNESCO tout court, cela voudrait dire que ce parc a su maintenir ses valeurs exceptionnelles et que le système de gestion mis en place a été validé par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature et par l'UNESCO notamment le centre du Patri-



Général TONDOSSAMA Adama
Directeur Général de l'OIPR

moine Mondial. Un autre élément qui me semble très important c'est que le Parc national du Mont Peko qui était infiltré par des planteurs clandestins a été libéré en juin 2016 suite à la mise en œuvre d'une série d'actions, notamment la mise en place d'un comité interministériel présidé par le Ministère chargé de la solidarité. Aujourd'hui quand vous arrivez au Parc national du Mont Peko, il n'y a plus personne à l'intérieur, il s'agit maintenant de pratiquer un système de management afin que les plantations à l'intérieur puissent faire place à des écosystèmes forestiers. Aussi, un aspect important à souligner est qu'en 2002 nous n'avions qu'un seul parc qui bénéficiait d'un appui financier, à savoir le Parc national de Taï. Aujourd'hui nous disposons des fonds de dotation pour huit (08) parcs et à partir de l'année prochaine on pourra atteindre dix (10) aires protégées.

Pour finir avec les éléments de satisfactions, la plupart des aires protégées du réseau dispose aujourd'hui d'un plan d'aménagement et de gestion qui répond aux standards internationaux. Il faut signaler qu'en 2002, seul le Parc national de Taï avait un plan d'aménagement et de gestion. Aujourd'hui 14 Aires Protégées ont des plans d'aménagement et de gestion. L'extension des PNR à ce jour est de 14 à 17 aires protégées. En effet, trois forêts classées ont été surclassées pour devenir des Réserves naturelles.

Il s'agit des Réserves de Mabi-Yaya, d'Aghien et de Bossématié. Ce sont là des éléments de satisfaction pour l'équipe de gestion et qui dénote d'une gestion appréciable.

Mag OIPR : Pouvez-vous nous donner quelques défis que vous avez pu relever ?

DG : Durant ces dix dernières années, plusieurs défis ont pu être relevés par les équipes de l'OIPR. Le premier défi était d'assurer l'intégrité de ces espaces. Aujourd'hui, à part le Parc national de la Marahoué, l'ensemble du réseau est en bon état de conservation. Une fois ces espaces bien conservés avec la mise en place des outils de gestion qui répondent aux standards internationaux, l'élément qui nous reste véritablement c'est de passer au stade de leur valorisation. Vous avez pu le constater, nous avons démarré ces actions de valorisation au Parc national de Taï avec la mise en service de l'ECOTEL Touraco, nous avons réhabilité le campement hôtel du Parc national d'Azagny que nous avons mis en exploitation avec un opérateur du tourisme. Tout près de nous, le Parc national du Banco qui autrefois était mal vu, est aujourd'hui visité par une multitude de personnes. En un mot, l'ensemble des défis qui nous avait été posés comme système de gestion, aujourd'hui nous pouvons le dire, l'intégrité des Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire est assurée. Autre défi que nous devons relever pour les prochaines années c'est de passer au stade de valorisation des parcs nationaux et réserves pour créer de la richesse pour les populations qui vivent à la périphérie de ces Aires Protégées.

Mag OIPR : DG, pour ces 20 ans, vous n'êtes pas le seul acteur. Il y a toute une équipe qui est avec vous au quotidien dans cette gestion des Aires Protégées ?

DG : (sourire) Tout à fait, il faut rendre d'abord hommage à nos devanciers, notamment au Colonel GOUESSE Haïdara, qui a été le premier Directeur Général, durant 4 ans, puis au Colonel KAHIBA Lambert qui a été Directeur Général de l'OIPR durant 3 ans et demi. Nos devanciers ont fait beaucoup de travail, nous ne faisons que poursuivre le travail entamé par ces devanciers-là. Il faut mentionner que l'OIPR ce n'est pas que le Directeur Général seul, c'est toute une équipe administrative et technique sur le terrain notamment ; à ce niveau de mon propos je voudrais particulièrement féliciter tous les agents de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves, notamment les agents qui interviennent sur le terrain, qui pratiquent et mettent en œuvre les outils de gestion que nous avons élaborés pour la gestion de ces espaces naturels (les plans d'aménagement et de gestion). Toutes les parties prenantes participent à nos activités avec nos agents, ainsi que les ONG, à vocation environ-

nementale.

La participation constante des autorités administratives et politiques à travers les Comités de Gestion Locale est à souligner.

Il ne faudrait pas oublier les populations riveraines qui restent nos premiers partenaires parce que ces espaces leur appartiennent avant de devenir propriétés de l'Etat. Elles contribuent fortement à la conservation des AP. Un groupe d'acteurs très important est constitué par les PTF que je ne peux pas oublier, ce sont nos Partenaires Techniques et Financiers, vous avez pu le constater, je disais tantôt que nous sommes partis d'un seul bailleur en 2002 ; aujourd'hui plusieurs bailleurs ont permis la mise en place de fonds de dotation pour plusieurs parcs et réserves du réseau. Comme vous le savez ces fonds nous permettent d'avoir des financements suffisants pour assurer les frais récurrents de gestion de nos Aires Protégées. Nous continuons le lobbying pour avoir l'appui d'autres partenaires afin que les coûts d'investissements du réseau soit pris en charge. En un mot ce qui est fait à l'OIPR est l'effort de toute une équipe qui est constituée des Directeurs centraux, des Directeurs, du Service Communication. Il faut signaler le grand groupe qui se trouve sur le terrain entre autres : les Chefs Secteurs, les brigades mobiles mais surtout les agents techniques des Eaux et Forêts qui participent tous à ce travail formidable fait dans le réseau des parcs et réserves gérés par l'OIPR. C'est une fierté de les avoir comme collaborateurs.

Mag OIPR : 20 ans après, pour nous projeter dans l'avenir, que pouvons-nous espérer de la gestion des AP en Côte d'Ivoire ?

“ je voudrais que dans 10, 20 ans les Parcs nationaux soient véritablement une destination touristique de premier choix ... ”

DG : Il faut dire que nous sommes certes satisfaits pour ce qui est fait jusqu'à ce jour mais beaucoup reste à faire car rien n'est totalement parfait. C'est pour cela que nous devons nous engager à améliorer le système de gestion mis en place. En ce qui me concerne je voudrais que dans 10 voire 20 ans, les Parcs nationaux soient véritablement une destination touristique de premier choix. Ce qui voudrait dire qu'il faudrait mettre en place un ensemble d'infrastructures qui permettent de valoriser ces espaces et les inscrire dans leur contexte géographique. Il faut faire en sorte qu'on puisse développer l'écotourisme en prenant en compte les valeurs culturelles et culturelles des villages qui sont à la périphérie de ces Aires Protégées. Je voudrais que l'ensemble du personnel de l'OIPR puisse considérer la gestion des Parcs nationaux comme un sacerdoce. A cet effet, je voudrais que tous, nous cultivions cela car nous travaillons pour les générations actuelles mais préférentiellement pour les générations futures ; cela nous recommande d'avoir un système de management qui corresponde aux standards internationaux en matière de gestion des Aires Protégées.

Mag OIPR : Le Parc national de la Comoé était, il y a quelques années, sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO en péril. M. le Directeur Général, depuis un certain moment, cela ne l'est plus, vu les performances acquises dans sa gestion, qu'est-ce que cela vous inspire en tant que premier Manager de cette Aire Protégée, patrimoine de l'UNESCO ?

DG : Oui en fait c'était un défi énorme parce qu'il faut savoir que c'est la première fois en Afrique qu'un pays arrive à faire sortir son site de la liste du patrimoine mondial en péril au bout de 10 ans. Il faut signaler que le PNC a été classé site du patrimoine mondial en péril en 2003 et tout le monde sait que cette aire protégée était en zone Centre Nord-Ouest, pendant la période 2003 à 2011. L'OIPR ne s'est déployé véritablement qu'à partir de 2008 et en 2017 le Parc national de Comoé est sorti de la liste des sites du patrimoine en péril. C'est une fierté de savoir que nous avons pu mobiliser toutes les parties prenantes. La première des choses, c'est qu'un parc qui reste dans une zone occupée en général est en proie aux infiltrations à tout bout de champ. On a pu constater qu'avec le PNC, certes le développement du braconnage a fait diminuer la population animale mais l'espace est resté intact, c'est important et cela voudrait dire que les populations ont intégré le PNC dans leur vécu quotidien. Tout ceci a permis à l'OIPR de les mobiliser pour la mise en place de Comité de Gestion Locale (CGL) qui a véritablement fonctionné. La deuxième chose qui était importante, c'est qu'il fallait mettre en place une feuille de route et en assurer le suivi régulier de cette feuille de route. Avec les partenaires, nous avons défini des indicateurs avec des modes d'évaluation. Au terme de trois années de suivi sous la supervision de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), les résultats ont été jugés satisfaisants parce que les indicateurs mesurés ont montré que les objectifs assignés ont été atteints. Ainsi, la session du Comité du Patrimoine Mondial qui s'est tenue en 2017 à Cracovie devant près de 4000 délégués, a reconnu, à l'unanimité, que le PNC remplissait toutes les conditions pour son retrait de la liste du patrimoine en péril de l'UNESCO. C'est une fierté pour la Côte d'Ivoire et c'est pourquoi nous nous battons pour que le fonds de dotation du Parc national de la Comoé soit consistant pour permettre à ce site merveilleux de continuer de rendre ses services écosystémiques, pour le développement économique et social des populations.

Mag OIPR : Quelle est la place du Fonds Vert dans la gestion de nos Parcs et Réserves ?

DG : Ce qu'il faut retenir, c'est que l'aspect climat est une préoccupation pour le monde entier. Nous n'avons qu'une seule planète, nous n'avons pas d'autres choix ; si la planète terre devient invivable cela voudrait dire que nous allons tous disparaître. La communauté internationale n'a donc pas d'autres choix que de prendre des dispositions pour faire face au problème de changement climatique.

C'est pour cela que l'OIPR joue sa partition à travers ses sites en menant des activités pour pouvoir répondre aux exigences d'un climat plus vivable. C'est dans cette optique que les Nations Unies ont mis en place un Fonds Vert à l'image du Fonds pour l'Environnement Mondial. Il faut signaler qu'en Côte d'Ivoire, l'OIPR est candidat pour faire partie des organes d'accréditation et le processus est en cours aujourd'hui. Il est important pour nous d'avoir des fonds additionnels. Aujourd'hui nous bénéficions des subventions de l'Etat pour faire face aux salaires, aux indemnités mais pour ce qui concerne la gestion quotidienne du réseau des Aires Protégées de Côte d'Ivoire nous avons besoin des partenaires techniques et financiers. C'est vrai nous avons des financements du Fonds pour l'Environnement Mondial, de la Coopération Allemande, la Coopération Japonaise, la Coopération Française, mais ces fonds demeurent encore insuffisants au regard de nos besoins. Notre équipe est à pied d'œuvre pour capter des financements additionnels du Fonds Vert pour le climat à mettre à la disposition de l'ensemble du réseau des Parcs et Réserves afin de les rendre viables et contribuer à leur valorisation économique pour la Côte d'Ivoire.

Mag OIPR : M. le Directeur Général, il y a deux ans, la crise sanitaire liée à la COVID sévissait dans le monde entier, quelles sont les conséquences que cette crise a pu avoir sur la gestion des Aires Protégées ?

DG : Il faut signaler qu'il y a eu un ralentissement des activités du fait que nous développons des actions de sensibilisation, d'éducation environnementale qui nécessitent très souvent des regroupements humains. Dans le cadre de la lutte contre les pandémies comme la COVID des mesures de sécurité ont limité les contacts. En conséquence ces activités de sensibilisation ont été suspendues ou réduites au strict minimum et nous étions obligés de procéder à d'autres options, notamment la communication dans les radios locales, nationales et les télévisions. Un élément important qu'il faudra mentionner est l'incidence financière se traduisant par le coût d'acquisition d'équipements adaptés à la surveillance des parcs et par la baisse des activités touristiques avec pour corollaire la chute drastique des ressources financières provenant des visiteurs. Mais avec la situation actuelle nous sommes en train de remonter la pente, la COVID est une catastrophe naturelle qui n'est pas prévisible donc nous continuons de prendre les différentes dispositions pour faire face à d'éventuelles épidémies. L'OIPR est fortement impliqué aujourd'hui dans tous les projets de lutte contre les zoonoses.

Mag OIPR : Vous revenez de KIGALI au Rwanda où s'est tenu le 1er Congrès Africain sur les Aires Protégées, que devons-nous retenir de l'APAC 2022 ?

DG : De ce premier Congrès Africain des aires protégées et conservées africaines, nous pouvons retenir :

Premièrement les échanges d'expériences entre les gestionnaires des sites africains, nous nous sommes rendus compte que nous ne sommes pas en retard comme nous le pensions ; en effet, nous disposons d'un certain nombre d'outils que nous devons améliorer. L'élément fondamental, c'est que ce Congrès nous a montré que nous devons continuer les échanges Sud-sud. Si nous prenons l'exemple de notre pays, nous sommes en train de mettre en place des centres de contrôle pour ce qui concerne les activités de surveillance dans les Parcs nationaux. En Afrique Centrale, ils sont en avance et donc il est important que nous poursuivions les échanges pour capitaliser tout ce qui est bon de sorte que nous ne fassions pas les mêmes erreurs qu'ils ont eu à faire. Ensuite, tout le monde a reconnu que le réseau des AP d'Afrique a des problèmes de financements. Il a été décidé de mettre en place un fonds africain (de dotation et d'amortissement) pour le financement des Parcs nationaux. Dans l'optique des échanges d'expériences, il a été recommandé la mise en place d'observatoires pour que nous puissions avoir des données qui correspondent à un certain nombre de critères reconnus de tous. Ceci nous permettra par exemple de faire une analyse de la valeur économique des Aires Protégées, parce que bien souvent quand on parle de valeur économique, les gens pensent aux entrées touristiques ; on oublie par ailleurs les services écosystémiques rendus par les Aires Protégées. Je pense que ce premier Congrès africain nous a donné des orientations pour que nous ayons des éléments de langage pour plus convaincre les uns les autres, notamment les décideurs politiques pour qu'on puisse soutenir les AP. Je retiens que l'APAC a été une totale réussite, vu la mobilisation de toutes les parties prenantes avec l'appui de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature et nos partenaires habituels la KFW, la GIZ, l'AFD et les ONG ; c'est une expérience à partager afin d'améliorer les systèmes de gestion.

Mag OIPR : Lors de l'arrivée du PDG du FEM en Côte d'Ivoire, il a fait une part belle aux Rangers au cours de sa visite au Banco. M. le DG quelle adresse à ces vaillants agents sur le terrain dans la gestion des AP ?



DG : C'est vrai nous disons merci à l'équipe dirigeante, mais les premiers mots de félicitations sont à l'endroit des agents techniques des Eaux et Forêts notamment les Rangers. Bien souvent, c'est au prix de leur vie que l'intégrité de ces espaces est assurée. Dans ce cadre, nous avons perdu quelques éléments Rangers qui étaient confrontés à des braconniers mieux armés. Malgré cela, ces vaillants agents

ne se sont pas découragés et comme je l'ai dit la gestion des Parcs nationaux est un sacerdoce. J'invite donc les Rangers notamment les agents techniques des Eaux et Forêts qui travaillent dans les Parcs nationaux de persévérer dans l'effort fourni parce qu'ils ne sont pas loin du but, c'est-à-dire assurer la viabilité de ces espaces. Toutes mes félicitations à ces Agents qui développent une série d'actions pour faire face à tout ce qui est agression au niveau des Parcs nationaux.

Mag OIPR : Sur les pages des réseaux sociaux de l'OIPR, ce ne sont que des satisfécits à votre égard de la part des internautes. A eux que diriez-vous ?

DG : Je crois que ce qui se fait, c'est à notre honneur à tous, c'est vrai qu'il y a des gestionnaires mais il faut également dire qu'il y a l'implication des populations. Moi je signale que ce sont les populations qui sont nos premiers partenaires, une fois qu'elles ont intégré la gestion des aires protégées dans leur quotidien, c'est sûr que le système va aller en termes d'amélioration et d'efficacité. Je voudrais dire à la population ivoirienne que les Parcs nationaux font partie de leur patrimoine naturel, c'est notre patrimoine commun. Je les invite à aller visiter ces sites, à formuler des critiques de sorte que nous puissions améliorer le système de gestion, afin de léguer ces espaces naturels aux générations futures, en parfait état de conservation.

Mag OIPR : Mon Général, nous sommes à la fin de notre entretien, votre mot de fin en ce vingtième anniversaire de la structure que vous dirigez, l'OIPR.

DG : Oui, vingt ans de souffrance mais aussi de joie et surtout d'abnégation. L'une de notre satisfaction, il faut le dire, la superficie des AP n'a pas diminué au contraire elle a augmenté. C'est pour dire que le travail qui est fait est apprécié par les décideurs. L'élément à retenir est que les Parcs nationaux sont notre patrimoine Commun et nous n'avons d'autre choix que de les préserver. Nous avons de nombreux défis à relever. Pour ces 10 voire 20 années à venir nous devons aménager ces espaces, en faire des espaces récréatifs et surtout permettre aux populations d'avoir des espaces ludiques où l'on peut se recréer, avoir des destinations touristiques à portée de main, afin de se ressourcer en termes d'oxygène et de santé.

Je voudrais enfin dire à tous un grand merci à nos décideurs, à nos Partenaires Techniques Financiers, durant ces vingt dernières années. Je voudrais particulièrement réitérer toute la gratitude de tout le personnel de l'OIPR à Monsieur Jean-Luc ASSI, le Ministre de l'Environnement et du Développement Durable, pour ses orientations pour la gestion durable du réseau des aires protégées de Côte d'Ivoire. Par ailleurs, je voudrais indiquer à tous que les agents de l'OIPR demeurent toujours prêts pour aller de l'avant et attendons des appuis supplémentaires pour améliorer le système de gestion des Parcs nationaux de Côte d'Ivoire.

Vivement merci à tous et à toutes et dire aux uns et aux autres, même si ce n'est pas moi dans 10 ans, 20 ans, L'OIPR VIVRA POUR QUE VIVENT LES AIRES PROTEGÉES DE CÔTE D'IVOIRE.

ADIAKÉ

ADIAKÉ, DU 3 AU 6 FÉVRIER 2022
6^e ÉDITION DES JOURNÉES DES GESTIONNAIRES
DES PARCS ET RÉSERVES DE CÔTE D'IVOIRE (JGPNR-CI)



Le Directeur de Cabinet MINEDD, Le Corps Préfectoral, le DG de l'OIPR, le Directeur Exécutif de la FPRCI

La 6^e édition des Journées des Gestionnaires des Parcs nationaux et Réserves naturelles de Côte d'Ivoire (JGPNR-CI) s'est tenue du 03 au 06 février 2022 à Adiaké. Ces journées ont connu la participation effective du Directeur de Cabinet du Ministre de l'Environnement et du Développement Durable, Monsieur KOUADIO Parfait, du Préfet du Département d'Adiaké, Madame TRAZIE Géraldo Lucie, du Directeur Général de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves, le Général TONDOSSAMA Adama, du Directeur Exécutif de la Fondation pour les Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire, Docteur FANNY N'Golo et des cadres et agents de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR), ainsi que le Maire de la

Commune d'Adiaké qui s'est fait représenter par la quatrième adjointe au Maire.

Ces journées ont débuté par les honneurs militaires rendus au Général TONDOSSAMA Adama, Directeur Général de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves, qui a passé en revue la troupe placée sous le commandement du Capitaine YAO Koffi, Chef d'équipe à la Brigade Mobile Sud.

L'ensemble des Directions de Zone, les agents de l'OIPR et leurs différents responsables ont pris d'assaut la salle de mariage de la Mairie d'Adiaké, lieu où s'est tenue la cérémonie d'ouverture.

Dans son allocution inaugurale le 1^{er} responsable de l'OIPR a remercié les autorités de la ville hôte pour l'hospitalité et a invité les participants à faire des

ACTIVITÉS

recommandations fortes relatives aux bilans qui seront présentés pour ainsi permettre d'améliorer la gestion des parcs nationaux et réserves naturelles. Quant à Madame le Préfet du Département d'Adiaké, tout en souhaitant ses vœux de santé pour l'année 2022, elle n'a pas manqué de saluer le DG de l'OIPR pour l'excellent travail entrepris pour la bonne gestion des aires protégées et a déclaré ouverte la 6e édition des journées des gestionnaires des parcs et réserves.



Photo famille lors du COD à Adiaké

Les travaux de la 4ème réunion du Comité de Direction de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves au titre de l'année 2021, se sont axés sur la présentation des bilans d'activités des Directions de Zone et de la Direction Générale, tout en abordant les difficultés rencontrées et les perspectives de l'année 2022.

Des échanges et discussions entre le DG et l'ensemble des agents rentrent dans le cadre de l'objectif de ladite rencontre, qui vise à renforcer la cohésion sociale et l'esprit d'équipe au sein de l'OIPR ainsi que de raffermir la collaboration avec les partenaires. A cet effet le Conservateur Général a souhaité une frange collaboration entre les différentes entités de la structure dont il a la charge pour mener à bien la mission qui est assignée à tous, celle de donner à nos parcs et réserves un visage plus reluisant dans une conservation et une gestion plus maximale.

Au lendemain de la journée de réflexion, un tournoi de Maracana a vu la participation de toutes les directions de zone et celle de la direction générale ainsi que des équipes invitées pour la circonstance, entre autres une équipe de la Police des Affaires Maritimes d'Adiaké et une équipe du Commissariat de Police

d'Adiaké. Les équipes se sont affrontées dans un esprit de Fair-play et a vu la victoire de l'équipe du Commissariat de Police Nationale d'Adiaké au détriment de l'équipe de la Direction Générale de l'OIPR battue par score de 3 buts à 1.



Equipes participantes du maracana

Au soir de cette journée footballistique, un dîner a été offert par Mme le Préfet à son domicile, ce qui a permis de saluer le mérite de certains agents admis à faire valoir leurs droits à la retraite au nombre de 5 dont 4 hommes et une femme. Par ailleurs 6 agents ont reçu des ordinateurs en guise de meilleurs agents. Cette sixième édition des JGPNR a pris fin par une adresse du DG invitant tout le personnel à entretenir la confiance au sein des équipes et les encourage à garder le cap pour toujours redorer l'image de l'OIPR.



Passage en revue des troupes par le DG

UNE SUBVENTION DE 1,330 MILLIARD FCFA OCTROYÉE A L'OIPR PAR LA FPRCI



Le Ministre de l'Environnement et du Développement Durable et les signataires

Comme à l'accoutumée, la bagatelle somme de 1,330 milliard FCFA a été octroyée à l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR), par la Fondation pour les Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire (FPRCI). L'annonce a été faite le vendredi 25 février 2022 à Abidjan, à l'occasion d'une signature de convention entre les deux structures, en présence du ministre de l'Environnement et du Développement durable, Jean-Luc Assi.

« Pour l'exercice 2022, la Fondation va octroyer à l'OIPR, une subvention de 1,330 milliard de Francs CFA pour le financement des parcs nationaux de Taï, de la Comoé, d'Azagny et du Mont-Sangbé. Ce qui

portera à 8,480 milliards de Francs CFA, le montant octroyé à l'OIPR par la Fondation à partir du fonds de dotation depuis 2014 », a précisé le président du conseil d'administration de la FPRCI, Bernard N'Doumi.

Il a indiqué que l'objectif de sa structure à moyen terme, est d'octroyer à partir du fonds de dotation, une subvention annuelle de près de deux milliards de FCFA à l'OIPR pour la conservation des aires protégées. Les AP bénéficiant de la subvention de la FPRCI représentent 86,52% du réseau des PNR.

« Après avoir remis à niveau les parcs, l'OIPR doit relever un nouveau défi qui est celui de la valorisation touristique. Si nous voulons protéger l'environnement, il faut que les parcs se dotent d'un plan de

ACTIVITÉS

valorisation touristique ambitieux, réaliste, attrayant, à même d'attirer les investisseurs du secteur privé », a tout de même interpellé M. N'Doumi.

Le président du conseil de gestion de l'OIPR, Kouamé Kouassi, s'est félicité de cet appui traditionnel. « Ces appuis ont été portés cette année à 400 millions de FCFA et 570 millions de FCFA respectivement pour les parcs nationaux de Comoé et de Taï. Deux autres parcs à savoir les parcs nationaux d'Azagny et du Mont Sangbé recevront chacun cette année, la somme de 150 millions de FCFA pour la mise en œuvre de leurs plans d'opérations pour l'exercice 2022 », a-t-il déclaré.

M. Kouamé a assuré que sa structure travaille effectivement à la phase touristique de certaines aires protégées, nonobstant les obstacles. « Je vous soumetts une préoccupation majeure dont la résolution pourra garantir une protection encore plus efficace des aires protégées. Il s'agit de l'expansion inquiétante du phénomène de l'orpaillage clandestin qui menace

fortement ces dernières années, l'intégrité des aires protégées pourtant véritables réservoirs de la diversité biologique nationale », a-t-il indiqué.

Le ministre de l'Environnement et du Développement durable a salué la mise en place de ce mécanisme qui a permis à la Côte d'Ivoire d'enregistrer « d'importants acquis qui viennent renforcer l'engagement du gouvernement à la préservation de l'environnement ».

Jean-Luc Assi a exprimé la gratitude du gouvernement au donateur, notamment la France et l'Allemagne, « pour l'incalculable appui technique et financier qu'ils ne cessent d'apporter à nos parcs et réserves ». Il a lancé un appel pressant à tous les autres partenaires financiers et techniques du pays, pour la conservation des aires protégées.

La FPRCI constitue un mécanisme de financement innovant et pérenne pour les parcs nationaux et réserves de Côte d'Ivoire.



Photo des signataires de la subvention

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONSTITUTIVE (AGC) DU FONDS DE PRÉVOYANCE DES EAUX ET FORÊTS



La famille des forestiers participants à l'AG



Les membres de l'organe de contrôle du FPEF

La date du 28 mars 2022 restera un jour mémorable pour la grande famille des forestiers, pour cause ; le Fonds de Prévoyance des Eaux et Forêts (FPEF) de Côte d'Ivoire a porté à sa tête son premier Président du Conseil d'Administration en la personne du Lieutenant Alidjou TOURE, issu de la liste Sagesse-Solidarité-Santé qui a obtenu 68 voix sur les 96 délégués présents. Concernant l'organe de contrôle l'assemblée a élu les candidats KISSI Offousou D'Andous, AKA Tom Simphorien, KOUAKOU Yao Joseph.

Monsieur Alain-Richard DONWAHI, Ministre des Eaux et Forêts s'est réjoui de la mise en place de cet

ACTIVITÉS

outil capable « d'assurer la destinée de la mutuelle du personnel de l'administration forestière ». Il avait à ses côtés M. Didier GBOGOU, Directeur de Cabinet du Ministre ; Col-Major Jérôme AKÉ, Directeur de Cabinet Adjoint ; Col Valentin BAH, Inspecteur Général ; Général Elvire Zouzou MAILLY, DGFF ; Général Adama TONDOSSOMA, DG OIPR ; et Col-Major Beauséjour OUALLOU, DGRE.

Le comité Ad'hoc de cette assemblée constitutive était composé du Préfet hors-grade YOUSSEUF TRAORE, Chef de Cabinet du Ministre des Eaux et Forêts, Président du comité Ad'hoc, assisté du Colonel OUATTARA Kassoum Dramane, Directeur de l'Administration et des Ressources Humaines de l'OIPR, et du Lieutenant-Colonel GNABA N'guessan Michel, Directeur des Ressources Humaines et de la Formation du MINEF.



Les membres du Comité Ad'hoc du FPEF



Les membres du CA avec pour Président Lt. Alidjou TOURE

1^{ère} SESSION DU COMITÉ DE PILOTAGE DU PROGIAP-CI (COFIL)

Jeudi 21 avril 2022, s'est tenue la 1^{ère} session du comité de pilotage du Projet de Gestion intégrée des Aires protégées de Côte d'Ivoire (PROGIAP-CI) au Parc national du Banco. Ledit comité s'est réuni pour échanger sur le bilan annuel de l'année 2021 et présenter le travail annuel budgétisé (PTBA) de l'année 2022 du PROGIAP-CI. Le bilan de l'exercice 2021 présenté par Le Coordonnateur du projet, le Conservateur Général, Directeur Général de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR) a été validé et reçu le quitus à l'unanimité du Comité.

Pour l'aspect financier, de 2018 à 2021, le Général TONDOSSAMA a évoqué un taux d'exécution de 47% correspondant à une somme dépensée évaluée à 1 186 412 972 francs CFA pour une dotation budgétaire de 2 542 000 000 francs CFA.

Pour l'exercice 2022, le Programme de travail annuel budgétisé (PTAB) portant sur les mêmes objectifs est de 977 607 141 francs CFA dont un montant de 789 886 041 francs CFA comme appui du Fonds pour l'environnement mondial (FEM).



Séance de travail



Membres du Comité de Pilotage du PROGIAP-CI

SESSIONS DU CONSEIL DE GESTION DE L'OIPR (COGES)

Le Conseil de Gestion de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR) a tenu ses deux premières sessions de l'année respectivement le mercredi 13 avril 2022 à la Reserve naturelle de Dahliafleur à Bingerville et le mercredi 17 août 2022 à la salle de réunion de la Direction Générale de l'OIPR.

La première session a permis aux Membres du COGES de valider la matrice d'action 2022 de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves et d'apprécier l'état de conservation du Parc national de Tai.

Pour ce qui concerne la matrice d'action, les activités planifiées ont été présentées suivant le Plan National de Développement (PND) 2016-2020. Elles sont déclinées sous l'Effet 2 « L'habitat est amélioré et le cadre de vie rendu décent » et l'Effet 4 « La gestion durable des ressources naturelles et les capacités d'adaptation et d'atténuation des effets du changement climatique sont assurées ». Le DG de l'OIPR a précisé que les activités développées par l'OIPR contribuent à l'Impact 2 « L'environnement est préservé et le cadre de vie rendu décent » de l'Axe stratégique 4 « Développement des infrastructures harmonieusement réparties sur le territoire national et préservation de l'environnement » du PND. Le budget global 2022 de l'OIPR pour la mise en œuvre de sa matrice d'action, évalué à treize milliards trois cent soixante-dix millions (13 370 000 000 FCFA), est financé à 32% par l'Etat de Côte d'Ivoire et à 68% par les partenaires techniques et financiers (PTF).

Concernant l'état de conservation du Parc national de Tai, les résultats de la phase 14 du suivi-écologique



Membres du Comité de Gestion OIPR

obtenus à l'issue d'un processus robuste impliquant un groupe de travail d'Experts qui en assure la fiabilité attestent que le Parc national de Tai est dans un bon état de conservation. En effet, il ressort que : (i) la couverture forestière est restée stable, à son taux maximum de 98,39%, la partie non-forêt étant constituée de plans d'eau et d'affleurements rocheux, (ii) les effectifs des espèces de faune étudiées (bovidés, singes à queue, chimpanzé, éléphants) sont dans un état de stabilité voire de croissance notamment chez l'éléphant, et (iii) les pressions de braconnage et d'orpaillage ont une tendance à la baisse. En perspectives, il est prévu de mener de : (i) renforcer le dispositif de Suivi écologique avec les cameras à déclenchement automatique, (ii) mener des études spécifiques et (iii) adresser la problématique des conflits Homme-Faune.

La deuxième session du COGES a validé le bilan à mi-parcours 2022 de la gestion de l'OIPR présenté par le Conservateur Général TONDOSSAMA Adama suivant les axes ci-après (i) le bilan adminis-

tratif, (ii) le bilan technique, (iii) le bilan financier, et (iv) les contraintes, difficultés et perspectives.

Concernant le bilan administratif, au terme du premier semestre 2022, l'OIPR compte donc 480 agents, dont 398 Agents techniques des Eaux et Forêts (ATEF), 34 autres fonctionnaires civils et 48 conventionnels. Un ensemble de matériels et équipements comprenant le matériel roulant, le matériel technique, le mobilier de bureau, le matériel de bureau et le matériel informatique a été mis à la disposition du personnel pour mettre en œuvre les activités techniques de gestion des PNR.

Au niveau technique, les opérations de surveillance ont été exécutées à 40,64% par rapport à l'objectif annuel. Elles ont permis d'interpeler 212 contrevenants, essentiellement des orpailleurs et braconniers. Pour ce qui concerne le suivi écologique, un inventaire aérien de la faune au Parc national de la Comoé, un Dénombrement International des Oiseaux d'Eau (DIOE) dans les Parcs nationaux des Îles Ehotilé, de la Comoé et du Mont Sangbé, et des collectes de données de différentes phases de suivi écologique dans les AP ont été réalisées. Par ailleurs, l'OIPR poursuit le suivi technique des microprojets financés au profit des populations et la réalisation d'infrastructures sociales de base. De plus, 274 séances de sensibilisation et d'éducation environnementale ont été organisées au bénéfice de 17 801 personnes des communautés riveraines de l'ensemble des AP du réseau.

Concernant les finances, le budget 2022 de l'OIPR s'équilibre en ressources et en emplois à quatre milliards quatre cent vingt-deux millions six cent quarante-neuf mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf (4 422 649 899). Au terme du premier semestre, le taux de réalisation des ressources est de 49,3% et celui des dépenses de 23,66%. Le faible de taux

d'exécution des dépenses est expliqué par l'absence de dépense sur la contrepartie Etat sur le projet de Conservation de la biodiversité du PNC et au niveau du Budget Etat, par le retard dans le traitement des rappels prévus sur le budget 2022, d'une part et par la non consommation des crédits complémentaires obtenus par rallonge et par intégration en juin 2022, d'autre part.

Au niveau des difficultés et contraintes, le DG a relevé, entre autres, l'insuffisance de financement pour certaines AP notamment avec la fin du FADCI, la vétusté du matériel roulant, la dégradation des voies d'accès et intérieures des AP et insuffisance d'agents de surveillance roulant, la dégradation des voies d'accès et intérieures des AP et insuffisance d'agents de surveillance

En termes de perspectives, l'OIPR entend poursuivre la prise en main des nouvelles aires protégées, la validation des documents de gestion, le renforcement de la mise en œuvre des fonctions de gestion des PNR, la tenue des sessions des organes statutaires, l'acquisition de matériel roulant, d'équipements et la réalisation des activités de surveillance.



Des membres de COGES en séance de travail

1^{ère} RÉUNION DU COMITÉ DE DIRECTION DE L'OIPR

Mercredi 08 juin 2022 s'est tenue à la salle de conférence de la Direction Générale de l'Office Ivoi-

rien des Parcs et Réserves, la 1^{ère} réunion du Comité de Direction de l'OIPR. Le Directeur Général a présidé cette rencontre avec la participation des Directeurs Centraux, les Directeurs de Zone, un Conseiller et des Chargés d'Etudes. Il s'est agi au cours de cette séance de travail de présenter les bilans de la mise en œuvre des matrices d'actions de la période de janvier à mai 2022.



Participants aux travaux du Comité de Direction



Intervention du DZO Col Zannou



Présentation du bilan à mi-parcours par LCL Toulo Chargé d'Etudes à la DZNE

L'OIPR À LA COP 15 SUR LA LUTTE CONTRE LA DÉSERTIFICATION

15ème Conférence des parties de la convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertisation et la sécheresse Cop 15, l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves était présent à différentes activités.

- Opération de planting du Premier Ministre, Patrick ACHI, sur le site de la Cop 15 à Sofitel hôtel ivoire ;
- Side Event (Market place) organisé par l'Agence Française de Développement (AFD). Un espace dans lequel des organisations ou entreprises présentent leurs activités et/ou projets sur un stand ;
- Cérémonie de signature de Protocole d'Accord entre la Côte d'Ivoire à travers le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINEDD), la Société MIROVA spécialisée dans la protection du capital naturel et l'ONG NITIDAE spécialisée dans les chaînes de valeur durable et le développement territorial, en vue de promouvoir la protection de la Réserve Naturelle de Mabi-Yaya (région de la Mé), d'une superficie de 61 282 ha.

Quelle conclusion à la fin de cette COP 15

La conférence des Nations unies sur la lutte contre la désertification et la sécheresse à Abidjan en Côte d'Ivoire s'est achevée après deux semaines de discussions et de négociations.

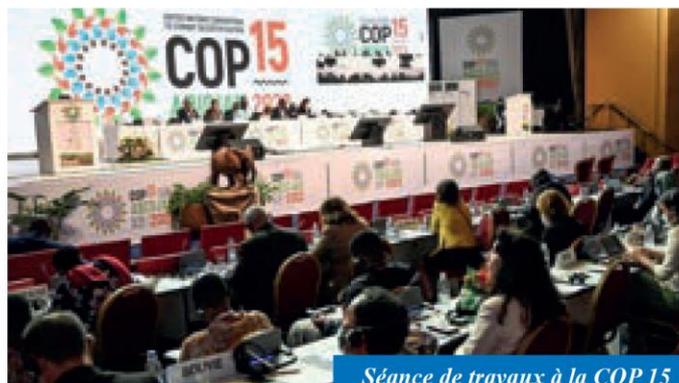
A Abidjan, les pays et les institutions parties à la convention sur la désertification ont décidé d'affronter, dans le cadre d'une nouvelle stratégie, les risques croissants de catastrophes telles que la sécheresse, les tempêtes de sable et de poussière.

Parmi ces décisions, les délégués ont annoncé vouloir restaurer un milliard d'hectares de terres dégradées d'ici à 2030 ou encore promouvoir des emplois décents basés sur la terre pour les jeunes, et renforcer la participation des jeunes au processus de la convention.

Renforcer les droits fonciers et l'égalité des sexes en tant que facteurs importants pour une restauration efficace des terres est l'autre engagement pris par les délégués.

Au cours du sommet, la Côte d'Ivoire a aussi lancé l'initiative d'Abidjan. C'est un programme qui vise à stimuler la restauration des terres dégradées et la lutte

contre la déforestation tout en promouvant la durabilité environnementale à long terme en Côte d'Ivoire.



Séance de travaux à la COP 15



Planting du Premier Ministre, Patrick ACHI, sur le site de la Cop 15



signature de Protocole d'Accord entre le MINEDD, NITIDAE et MIROVA



Stand de l'OIPR

DES DÉPUTÉS S'INFORMENT SUR LA GESTION DE LA RÉSERVE NATURELLE DE DAHLIAFLEUR.

Le jeudi 24 juin 2022 le Ministre de l'Environnement et du Développement Durable a accordé une audience à des Députés de l'Assemblée Nationale, mis en mission par la Commission Recherche, Science, Technologie et Environnement (CRSTE) pour s'enquérir du dossier « Dahliafleur » avec pour Chef de la délégation l'Honorable TCHEIDE Jean Gervais.

Selon l'article 2 de la Loi 2002-102 du 11 février 2002 « la sauvegarde du patrimoine naturel est d'intérêt général et constitue l'un des objectifs prioritaires de la Nation » et « son statut actuel de Réserve naturelle, ne peut faire l'objet d'aucune forme de cession ou de valorisation contraire à son objectif de préservation défini dans le Plan d'Aménagement et de Gestion de cette aire protégée », a rassuré le Ministre chargé de l'environnement.

Présent à cette rencontre le Général TONDOSSAMA Adama, Directeur de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR) a fait une présentation sur le statut, les enjeux et les perspectives liés au cadre de gestion de la réserve. Dans les échanges avec les députés en charges des questions environnementales, il a renchéri en précisant que tout projet à l'intérieur ou à l'extérieur de la réserve est soumis à une étude d'impact environnemental et social.

Après ces explications les membres de la commission environnement sont repartis très outillés pour



Séance de travail au Cabinet du Ministre du MINEDD

défendre notre patrimoine naturel et répondre aux préoccupations de toutes les organisations de la société.



Les Députés de la Commission Environnement et le Ministre Jean Luc ASSI

L'ÉCOTOURISME EXPLIQUÉ AU PNB

Le Samedi 25 Juin 2022 au sein du Parc national du Banco, s'est tenue la cinquième édition d'Apéro Tourisme 225 organisée par l'agence Moon Drive exerçant dans le domaine du tourisme local et international. Cette activité avait pour thème : « Quel modèle d'écotourisme pour un impact socio-économique positif pour nos régions ? ». L'ensemble des panelistes composé de son excellence l'Ambassadeur du Royaume du Maroc en Côte d'Ivoire Abdelmalek Kettani, le Conservateur Général TONDOSSAMA Adama

Directeur Général de l'OIPR, M. Karl Diakité Directeur Général de Living the Wild et M. Bini Jean-Marc fondateur des domaines Bini ont débattu sur le thème cité plus haut.



Intervention du DG OIPR



Photo de famille des participants

TROIS PLANS D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION VALIDÉS

Les Plans d'Aménagement et de Gestion de la Réserve naturelle de Dahliafleur, à Bingerville, du Parc national de la Marahoué à Bouaflé et de la Réserve de faune d'Abokouamékro, située au centre du pays entre Dimbokro et Yamoussoukro validés au cours d'un atelier de trois jours (21 au 23 juin 2022) de réflexion sous la présidence du Directeur de Cabinet du MINEDD avec la participation des autorités préfectorales, des gestionnaires des aires protégées concernées, des partenaires techniques et financiers et les représentants des collectivités territoriales et des communautés locales.

Au total 10 plans d'aménagement sur 11 ont été validés à savoir le Banco, le Mont Sangbé, les îles Ehotilé, Azagny, Lamto, le Haut-Bandama, Mont Nimba, Abokouamékro, Dahliafleur et la Marahoué.



Photo de famille



Photo de famille



Photo de famille avec les riverains

LE PTUA FAIT DON D'UN IMPORTANT LOT DE MATÉRIELS À L'OFFICE IVOIRIEN DES PARCS ET RÉSERVES

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet de Transport Urbain d'Abidjan (PTUA), l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves vient de voir renforcer ses capacités opérationnelles et techniques.

En effet, c'est un important don de matériels techniques et de moyens logistiques d'une valeur globale de deux cent quatre-vingt-six millions deux cent soixante-trois milles (286 263 000) Fcfa qui a été remis ce mardi 1er février 2022 à l'OIPR par le Ministre de l'Équipement et de l'Entretien Routier, Dr AMEDE Kouakou.

Composé de moyens logistiques et d'autres matériels techniques, ce don permettra de contrer les diverses agressions et intrusions illégales dans le Parc National du Banco.

C'est tout heureux que le Ministre de l'Environnement et du Développement Durable, Monsieur Jean Luc Assi a remis ce matériel constitué de matériel roulant (10 motos et trois véhicules de type 4*4 double cabine), de matériel informatique (6 ordinateurs de bureau, 8 ordinateurs portables de pointe et 100 cartes mémoires), de matériel technique (2 drones, 30 caméras, 2 appareils photo numériques, 3 paires de jumelles, 10 GPS et 20 tablettes et accessoires), des équipements solaires (6 lampes solaires, 6 splits solaires, 12 générateurs solaires hybrides et 20 panneaux solaires polycristallins) ainsi que des mobiliers de bureau au Général TONDOSSAMA Adama, Directeur Général de l'OIPR avec pour instruction d'en faire un bon usage.

Notons qu'en plus de ce don, le PTUA procède actuellement à la construction d'une portion longue de 4,5 km de la clôture au Nord du Parc national du Banco.



Général TONDOSSAMA Adama reçoit les clés des mains du Ministre Jean Luc ASSI



Matériels informatiques



véhicules de type double cabine



Don de motos

LE PDG DU FEM AU PARC NATIONAL DU BANCO



Le DZ Sud présente les limites du PNB au PDG du FEM

Dans le cadre de la COP 15 qui s'est tenue en Abidjan, le 11 mai 2022, l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves a reçu la visite de M. Carlos Manuel Rodriguez, Président Directeur Général du Fonds pour l'Environnement Mondial avec une forte délégation pour s'enquérir des avancées des projets financés par le FEM. Il a été accueilli par le Directeur de Cabinet du Ministre de l'Environnement et du Développement Durable qui avait à ses côtés le Directeur Général de l'OIPR et le point focal opérationnel du FEM en CI. Une Visite qui les a conduits à différentes stations au sein du Parc national du Banco, à savoir l'espace écotourisme, le parcours de santé qui leur a permis de gravir les marches de l'escalier menant à la salle multimédia et l'écomusée

et enfin la station du site des silures.

Le projet d'amélioration de la gestion du réseau des parcs et réserves de Côte d'Ivoire avec pour site pilote le Parc national du Banco et le projet Transport Durable et Villes Durables ont été présentés au PDG du FEM, l'un par le DG de l'OIPR et l'autre par le Responsable de l'Unité ACRI/PTUA/AGEROUTE. C'est avec satisfaction que M Carlos a apprécié le modèle ivoirien pour la bonne gestion des Aires Protégées et souhaité que le regard soit porté sur les agents qui assurent la protection des Parcs et Réserves en Côte d'Ivoire; il a par la suite dit espérer voir dans quelques années la forêt reconstituée par une gestion participative.

FLASH INFOS



Membres du FEM Abidjan avec le PDG



Des Rangers au côté du PDG FEM



Photo de famille



Exposé du PDG du FEM



Les marches de l'escalier menant à l'éco musée



Petite promenade au sein du PNB



Le DG de l'OIPR parle du PNB au PDG du FEM



Le DG explique le fonctionnement du PNB au PDG



Le PDG devant le Kossipo



Le PDG dans la boutique du PNB



Un cocktail partagé avec tous les participants

L'OIPR A SES DEUX PILOTES D'ULM

Dans le cadre de l'intensification de la surveillance et du suivi écologique pour la préservation du Parc national de la Comoé, deux agents de l'OIPR ont été formés au pilotage d'avion Ultra Léger Motorisé (U.L.M) et à la manipulation avancée des drones durant deux (02) mois allant du 19 septembre au 19 novembre 2022 à la Base ULM DELTA AQUITAINE en France. Il s'agit du Lieutenant Col. KISSI D'Andouss, Chargé des Mesures Riveraines et du Lieutenant LOGOUN Orland, chargé du SIG et du suivi écologique. Ils ont tous deux réussi aux différentes épreuves en vue de l'obtention de leurs licences en pilotage d'ULM et de drones. Cette formation s'inscrit dans le cadre de la surveillance aérienne du PNC qui est l'un des objectifs majeurs du projet de protection de la biodiversité du Parc national de la Comoé.

Il est important de rappeler qu'un ULM de type Bat-hawk a été acquis avec le soutien financier de la KfW. Cette technologie, en complément aux drones déjà utilisés par les équipes de surveillance, permettra la réalisation de missions de reconnaissance aérienne et d'identification de la faune dans le cas du suivi écologique.



Membres de l'équipe de formation et les pilotes



Lieutenant Col. KISSI D'Andouss en essai de pilotage d'un ULM



Lieutenant LOGOUN Orland en essai de pilotage dans un ULM



Les pilotes en salle de formation

VISITE DE LA VICE-PRÉSIDENTE DE LA COMPAGNIE HERSHEY AU PARC NATIONAL DU BANCO

Réhabilitation de la salle d'accueil du PNB.

Ce sont 10.000 \$, environ 6.000.000 frs qui ont été offerts par la Compagnie Américaine Hershey pour l'aménagement et l'équipement de la salle d'accueil du Parc national du Banco joyau de verdure. Une visite conduite par Mme Tricia Brannigan, Vice-Présidente, accompagnée par M. Tim McCoy, Directeur des partenariats a permis à la structure donatrice de voir les différents sites du Parc entre autres la mare aux silures, l'arboretum, l'écomusée.

Le Général TONDOSSAMA Adama Directeur Général de l'OIPR et ses collaborateurs ont permis à ces hôtes de s'enquérir de l'état de préservation du parc.

La Compagnie Américaine Hershey a doté la salle en mobilier (table de réunion, chaise et meubles de rangement), en support de communication sur l'ensemble du réseau, à l'acquisition des équipements audiovisuels et à la connexion internet.

La visite a pris fin par la découverte de la plaquette et suivie par la présentation de la salle et des équipements acquis.



Photo de famille devant la salle d'accueil aménagée



Equipement informatique dans la salle d'accueil



La Vice-Présidente de la Cie HERSHEY avec des membres et le DG OIPR



Photo de famille devant la mare aux silures

VISITE DU MINISTÈRE DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE DE L'ETAT AU PNB

Le Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat, Monsieur Moussa SANOGO a effectué une visite au Parc national du Banco le dimanche 12 juin 2022 avec la mutuelle des agents de son Cabinet et la Direction des Affaires Financières dudit Ministère. Une visite guidée a été menée sous la conduite du Directeur Général de l'OIPR, le Conservateur Général TONDOSSAMA Adama.



Une baguenaude du Ministre au PNB



Le Ministre en admiration aux silures de la mare



Le DG présente la carte du réseau des aires protégées au Ministre



Le DG de l'OIPR souhaite la bonne arrivée aux visiteurs du parc



Le DZ Sud donne quelques informations sur le PNB au Ministre



Explication du DG de l'OIPR au Ministre



L'éco musée visité par le Ministre



Le DG de l'OIPR et le Ministre du Budget



Le message écrit du Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat dans le livre des visiteurs du PNB

L'OIPR S'ÉQUIPE POUR LA LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ ENVIRONNEMENTALE.

5 motos de type cross, des ordinateurs portables, des bureaux et des caméras de sécurité à déclenchement automatique d'une valeur de plus de 19 millions de francs FCFA ont été offerts par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) à travers son Programme Afrique Centrale et Occidentale (UICN-PACO) à l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves. L'OIPR identifié comme un « Champion » parmi les acteurs et institutions engagées dans la lutte contre la criminalité environnementale a bénéficié de ce don d'équipement afin que ses capacités techniques stratégiques et opérationnelles soient renforcées.

Pour le Coordonnateur Régional et représentant de l'UICN, Dr Arsène Sanon ce soutien à travers ce don, vise à encourager davantage et à alerter les autres institutions luttant pour la même cause à se mettre au travail afin d'avoir une lutte effective dans la sous-région ». Le Directeur Général de L'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR), le Général TONDOSSAMA Adama de remercier en exprimant sa gratitude au principal initiateur du Programme et au Fonds Européen de Développement pour ces équipements qui permettront de renforcer les capacités opérationnelles sur le terrain en relevant les nombreux défis (braconnage la déforestation etc.) afin d'atteindre les objectifs qui sont assignés.



Photo de famille des membres de l'UICN et le DG OIPR devant les équipements



Echange de poignets de main entre le DG de l'OIPR et le Coordonnateur Régional et représentant de l'UICN



Les motos et les équipements informatiques



Présentation de l'acte de cession d'équipements par les deux parties prenantes (OIPR et UICN-PAPBio)

CRÉATION DE LA RESERVE NATURELLE DE BOSSEMATIÉ

Au terme de sa séance de travail hebdomadaire du 30 mars dernier, le Gouvernement réuni en Conseil des Ministres, a informé la Nation ivoirienne, de la création par décret, d'une nouvelle aire protégée, en l'occurrence, la Réserve naturelle de BOSSÉMATIÉ dans la région de l'INDENIE DJUABLIN.

Cette décision qui s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions du Code forestier promulgué en 2019, vise à renforcer le réseau national d'aires protégées en élevant le statut de protection de certaines forêts classées bien conservées au rang de Réserve naturelle, affranchie de droits d'usage et consacrée à la conservation de la biodiversité nationale.

Ainsi, à l'instar de la Réserve naturelle de MABI YAYA créée en octobre 2020, cette nouvelle aire protégée, née du surclassement de l'ex forêt classée de BOSSÉMATIÉ vient renforcer la représentativité des écosystèmes naturels du sud-est ivoirien dans le réseau national d'aires protégées géré par l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves. Située à environ une trentaine de kilomètres au sud de la ville d'Abengourou, la Réserve naturelle de BOSSÉMATIÉ (RNB) s'étend sur une superficie de 21.960 hectares, entièrement inscrite dans le département d'Abengourou et à cheval sur les Sous-préfectures de Zaranou, et d'Abengourou.

Couverte à l'origine par la forêt dense semi décidue, cette aire protégée constitue à ce jour, un véritable réservoir de biodiversité. Sa faune, particulièrement riche, est rehaussée par la présence de grands mammifères (guibs, céphalophes, éléphants) et de primates (singes à queue, chimpanzés...).

Il convient de relever également que le maintien du potentiel biologique de ce massif, depuis son premier classement en 1935 jusqu'à nos jours est principalement à mettre à l'actif de l'adhésion soutenue des populations riveraines aux efforts de protection assurés successivement par l'administration forestière depuis 1960 et la Société de Développement des Forêts (SODEFOR) à partir de 1990.

Malheureusement, depuis 2011, ce massif forestier est assailli par des squatters d'origines diverses en quête de terres de culture. Les infiltrations à des fins agricoles constituent à ce jour, la préoccupation majeure des gestionnaires et de l'Administration, au regard des perturbations qu'elles entraînent sur les ressources naturelles et



Limite de la RNB sur fond d'image de google Satellite

les habitats de la grande faune mammalienne.

Dans ce contexte plutôt préoccupant, le classement de ce massif en Réserve naturelle a été salué à la fois, par l'Administration locale dans toutes ses composantes et par les populations riveraines qui voient à travers cet acte, une réelle volonté de l'Etat d'intervenir énergiquement pour la sauvegarde de ce joyau régional.

En attendant la cérémonie officielle de passation des charges entre la SODEFOR et le nouveau gestionnaire qu'est l'OIPR, des missions conjointes ont été diligentées sur le terrain, à l'effet de dresser un état des lieux des ressources naturelles et du niveau d'occupation actuel de la Réserve. Au regard de l'urgence de la situation, les conclusions de ces investigations sont actuellement mises à contribution pour planifier les activités de réhabilitation du patrimoine naturel affecté et bâtir les stratégies de mobilisation des ressources nécessaires pour les opérations d'urgence.

La réhabilitation de la Réserve naturelle de BOSSÉMATIÉ constitue désormais, un véritable enjeu au plan régional et national pour plusieurs raisons. On pourrait citer entre autres, la position clé de cette aire protégée dans le réseau national d'aire protégée, le caractère endémique des espèces floristiques qu'elle abrite et son rôle central dans le déplacement saisonnier des éléphants entre la Côte d'Ivoire et le Ghana à travers le corridor naturel « Bossématié- Bia national réserve ».

Pour toutes ces raisons, l'OIPR compte sur l'ensemble des acteurs locaux, nationaux ainsi que ses partenaires techniques et financiers pour relever le défi de la réhabilitation et la gestion durable de cette aire protégée.

La Réserve naturelle de Bossématié n'a pas encore fini de faire parler d'elle. Souhaitons donc bonne chance à la dernière-née du réseau d'aires protégées de Côte d'Ivoire !



L'OIPR a 20 ans



Créé par le décret n° 2002-359 du 24 juillet 2002, l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves est un établissement de type particulier, sous la tutelle administrative du Ministère en charge de l'Environnement et la tutelle financière du Ministère de l'Economie et des Finances. Il est doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière pour mener à bien les missions qui lui sont assignées.

L'Office a pour mission, sur l'ensemble des parcs et réserves sur lesquels il exerce son autorité, notamment :

1. La gestion de la faune, de la flore, et de leur biotope qui en constitue le fondement ;
2. La gestion du patrimoine foncier qui constitue l'assise de la faune, la flore et les plans d'eau ;
3. L'exercice de la police administrative et judiciaire conformément à la loi n° 2002-102 du 11 février 2002 sus visée ;
4. La mise en œuvre d'une politique de gestion durable par la promotion des activités légalement permises en fonction de la nature juridique du parc ou de la réserve considérée et de sa zone périphérique ;
5. Le cas échéant, la coordination ou la réalisation des études nécessaires à la création, à l'extension ou à l'aménagement d'un parc, d'une réserve ou de sa zone périphérique ;
6. L'information, l'éducation et la communication.

Le début de la gestion des PNR remonte aux années 1972-1973 avec respectivement la création d'un

Secrétariat d'Etat aux Parcs Nationaux et d'une Commission nationale de l'environnement. En 1976, le premier Ministère de Charge de l'Environnement voit le jour. Malheureusement, la récession économique des années quatre-vingt oblige la Côte d'Ivoire à accorder moins d'importance aux préoccupations liées à l'environnement et, il faut attendre le milieu de la décennie 90 pour qu'elles redeviennent, avec l'élaboration d'un Plan National d'Action Environnementale, des priorités de l'action gouvernementale.

Cet engagement dans la protection de la nature se traduit par l'adhésion à plusieurs conventions internationales, notamment :

- La convention Ramsar, février 1971 - adhésion en février 1993, ratification en 1996
 - La convention CITES, mars 1973 - adhésion en novembre 1994
 - La convention de Bonn (juin 1979) relative à la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage
 - La convention de Rio relative à la diversité biologique, juin 1992 - ratification en novembre 1994
- Au plan législatif, la gestion des Parcs nationaux et Réserves (PNR) s'appuie sur :
- La convention de Londres relative à la conservation de la faune et de la flore à l'état naturel de 1933,
 - La convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles, Alger, 1968.

Ces deux conventions inspireront l'érection des lois ivoiriennes suivantes :

- La Loi n° 65-425 du 20 décembre 1965 portant Code forestier

- La Loi n° 94-442 du 16 août 1994 portant modification de la loi n° 65-255 du 04 août 1965, relative à la protection de la faune et à l'exercice de la chasse.

Vient ensuite l'année 1995 où l'Etat définit une nouvelle stratégie de gestion des PNR dénommée **Programme Cadre de Gestion des Aires Protégées (PCGAP)**. Cette stratégie a pour vision d'Assurer la préservation et la valorisation d'un échantillon représentatif de la diversité biologique nationale, ainsi que le maintien des processus écologiques dans les aires protégées et comme Objectif Spécifique de mettre en place un système de protection et de valorisation, efficace et durable des parcs nationaux et réserves naturelles, et élargir leur réseau.

La mise en œuvre du PCGAP aboutira à l'adoption de la Loi n° 2002-102 du 11 février 2002 relative à la création, à la gestion et au financement des parcs nationaux et réserves naturelles, ainsi l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves est créé par le décret 2002-359 du 24 juillet 2002 avec trois organes de gestion : la Direction Générale, le Conseil de Gestion et le Conseil Scientifique.

A ce jour, l'OIPR gère un réseau de huit parcs nationaux et neuf réserves naturelles qui couvrent 6,75 % du territoire national.

Dès sa création, malgré les multiples pressions sur ces espaces, l'OIPR enregistre plusieurs acquis au fil des années. Entre autres, le Projet de Conservation du Parc national de Taï, financé par la Coopération Allemande, le Projet d'Appui à la Relance de la Conservation des Parcs nationaux et réserves de Côte d'Ivoire, financé par la Banque Mondiale, l'Appui financier du Japon à la préservation des parcs nationaux et réserves, le Projet de relance de la conservation des parcs nationaux et réserves (Azagny, Mont Sangbé et Comoé) financé par l'Afd, le Projet de protection de la Biodiversité du Parc national de la Comoé financé par la Coopération financière Allemande. Ces actions, grâce à l'appui et l'implication de toutes les parties prenantes, notamment l'Etat de Côte d'Ivoire, les Partenaires Techniques et Financiers, ont permis d'avoir un bon état de conservation des aires protégées.

Tous ces acquis ont valu à l'OIPR de remporter en 2015 le prix d'excellence de la 2ème meilleure administration publique ivoirienne en reconnaissance de ses mérites.

Depuis sa création en 2002 jusqu'à ce jour, 20 ans se sont écoulés. Dans sa dynamique de gestion des aires protégées l'OIPR réfléchit à l'élaboration d'un Programme Cadre de Gestion de deuxième Génération dont l'objectif est de faire de la gestion durable des ressources naturelles et l'écocitoyenneté, des valeurs nationales qui contribuent à atténuer les effets du changement climatique pour le bien-être des populations.



20 *ans* de l'OIPR

INTERVIEW avec...

L'Office Ivoirien des Parcs et Réserves en cette année 2022 célèbre le vingtième anniversaire de son existence. Un agent de cette structure après plus de trente années au service des Parcs nationaux et réserves de la Côte d'Ivoire, fait le bilan du chemin parcouru de la Direction de la Protection de la Nature à l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves.

Votre magazine reçoit l'Adjudant-Chef SIGUI Koné, qui nous en parle.

Bonjour Adjudant-Chef.

Bonjour, je suis l'Adjudant-Chef SIGUI Koné en service à l'OIPR plus précisément au Parc national du Banco.

Depuis combien de temps vous exercez à l'OIPR ?

Il faut dire que la structure a été créée en 2002 par décret numéro 359 du 24 juillet 2002, c'est là que nous avons commencé à exercer dans cette structure. Mais avant l'OIPR, j'étais déjà en fonction au Parc national de la Comoé depuis le 12 avril 1992.

Donc vous faites partie des premiers éléments de l'OIPR ?

Oui, effectivement nous avons été les premiers éléments en passant par la formation commando pour mener à bien les activités de l'Office.

Quel était le nom de la Structure en charge de la gestion des parcs nationaux et réserves naturelles avant la création de l'OIPR ?

Avant l'OIPR c'était la Direction de la Protection de la Nature qui coordonnait la gestion des aires protégées à travers les Directions des Parcs nationaux et Réserves.

Qu'est-ce qu'on faisait dans ces Directions de Parcs ou Réserves ?

Dans ces Directions, on faisait principalement la surveillance, l'aménagement et l'écotourisme.



Adjudant-Chef SIGUI Koné

Le changement pour aboutir à l'Office Ivoirien des Parcs, qu'est-ce que cela vous a donné de constater ?

L'OIPR était la bienvenue parce les conditions de travail étaient si rudes dans les parcs et les risques élevés. Ainsi l'ensemble des agents techniques des Eaux et Forêts ne voulaient pas aller travailler dans les parcs de peur de se faire tuer par les braconniers. De plus, il n'y avait pas de sources de motivation. Mais depuis l'avènement de l'Office, les conditions de travail et rémunération dans les parcs nationaux se sont améliorées considérablement.

Dites-nous, vous comptabilisez combien d'années de travail ?

Concrètement ça me fait 30 ans de carrière : 10 ans à la Direction du Parc national de la Comoé et 20 ans à l'OIPR.

Quelle émotion se dégage dans l'exercice de votre fonction durant ces nombreuses années à l'OIPR ?

Il est important de vous faire savoir que j'ai passé toute ma vie professionnelle dans les Parcs nationaux. Toute ma carrière a été mise au service de la protection des ressources naturelles.

A la veille de mon départ à la retraite, quand je regarde dans le rétroviseur, quand je regarde les acquis, je me sens fier d'avoir contribué à une œuvre noble, celle de la préservation de la faune et de la flore de mon pays.

Quand vous dites qu'elle vous a permis de préserver, que devrions nous comprendre dans vos dires ?

En tant qu'agent forestier, j'ai toujours été à la surveillance pour faire déjouer les stratégies des fossoyeurs qui avaient pour objectif de détruire les Parcs et Réserves.

Nous savons que vous qui veillez nuit et jour sur ce patrimoine de notre pays, vous demeurez des Rangers, toujours prêts pour le combat. C'est quoi la journée d'un Rangers ?

La journée d'un Rangers, c'est la célébration des hommes et des femmes qui se sont donnés pour mission de protéger les aires protégées contre toutes les formes d'agression. Ce sont des hommes et femmes dont le travail requiert courage, honnêteté et surtout une bonne moralité.

Vous, vous faites partie de ces anciens qui ont vu grandir l'OIPR qui a aujourd'hui 20 ans. Quels conseils pourriez-vous donner aux jeunes forestiers qui embrassent ce métier noble.

Oui, il est vraiment important que les jeunes comprennent que le métier d'agent forestier chargé de la protection des parcs et réserves est un métier très noble, ne vient pas aux parcs nationaux qui veut mais qui peut. Celui qui préserve la nature n'aura aucun regret car la nature le lui rendra bien. Ainsi aux jeunes forestiers, je leur dirai de mériter d'être forestier et avoir l'amour pour son pays et du patrimoine, aussi respecter les lois et règlements qui permettent de préserver la nature et avoir une moralité digne.

Quel bon souvenir vous pouvez partager avec nous ?

(Sourire) bien, ce qui m'a le plus marqué, c'est la première traversée du Parc national d'Azagny à Grand-Lahou où nous avons eu d'énormes difficultés, nous étions les premiers à faire cette traversée dans ce parc depuis sa création. Nous avons affronté des sols mouvants, des marécages et de la boue épaisse.

Vous ne vous y attendiez pas, lors de cette traversée ?

Pas du tout, nous ne nous y attendions pas. Les traversées nous en avons fait mais pour Azagny a été très difficile. Il nous arrivait de rester dans la forêt et souvent de nous voir être submergé presque par le fleuve qui traverse de ce parc.

Quelle autre expérience vous a marqué ?

Je pense comme ça à cette mission que nous avons effectué au Parc national de la Comoé où nous avons été molestés par les braconniers, qui ont ouvert le feu sur

nous lors d'une patrouille, Dieu merci personne n'a perdu la vie, quand bien même un des nôtres avait reçu des plombs des balles dans les pieds, triste et douloureux moment.

A vous écouter, est-on en droit de se demander s'il est dangereux d'être Rangers ?

Je dirai non, tout métier à ses risques, ce métier nous l'avons choisi et nous l'assumons avec beaucoup d'abnégation.

Aujourd'hui regardant dans votre rétroviseur, qu'elle est votre plus grande satisfaction ?

L'OIPR m'a formé en me permettant d'acquérir une riche expérience en techniques de combats et de surveillance des Aires Protégées.

Pour vous, voir l'OIPR célébrer 20 ans d'existence, qu'est-ce que cela vous inspire ?

20 ans après, il faut le dire tout net l'Office a entrepris de belles initiatives et personnellement j'en suis fier. Il faut dire que les conditions de travail aujourd'hui, sont à saluer. Par exemple, est-ce que vous savez que dans le temps, nous n'avions pas de GPS, on n'avait que des boussoles. Aujourd'hui, avec la technologie qui est très développée nous pouvons faire notre travail avec beaucoup de professionnalisme et d'aisance.

J'ai entendu dire que les conditions de travail n'étaient pas du tout faciles, vous qui aviez vécu cela, racontez un peu ces moments de durs labeurs ?

Oui, oui, ce n'est pas faux, c'était très difficile en son temps et c'était avant que l'OIPR ne naisse. Avant l'OIPR, quand nous partions en mission au Parc national de la Comoé, on établissait le plus souvent notre base au carrefour Gawi. Nous dormions sur des nattes à même le sol, sous une grande bâche dressée avec une radio Motorola



qui avait une portée de 10 kilomètres pour permettre de communiquer avec la base. Lorsqu'il pleuvait nous plions nos nattes et tous, nous nous retrouvons dans le véhicule qui était une bâchée, sans oublier que nous étions confrontés aux braconniers qui sévissaient dans ce parc et donc il nous fallait user de malice pour pouvoir les contrer et les appréhender. Il n'y avait pas de primes, pas d'indemnités. Financièrement, c'était dur mais on était toujours à la tâche.

Je voudrais avoir une pensée pieuse pour mes amis d'armes tombés sous les balles assassines des braconniers en 1992, il s'agit du Sergent-chef Kanga et du Caporal Doh Coulibaly.



A la fin de cette carrière toute consacrée à la sauvegarde de notre patrimoine forestier, quel regret vous étreint ?

Bon le regret, c'est que j'ai l'impression que nous les anciens ne sommes pas suffisamment associés à la prise de décisions relatives aux activités de gestion des parcs. Même si nous n'avons fait de longues études, nous avons beaucoup d'expériences.

Votre regard sur l'administration actuelle de l'OIPR dans son fonctionnement ?

L'OIPR a une administration de qualité qui est fort appréciable, dotée d'une technicité qui lui permet de bien mener toutes ces activités avec le concours des agents qui tous sont engagés pour la préservation et la gestion des PNR.

Quelle est votre fierté de voir les Parcs et Réserves dans des états plus reluisants ?

Je suis heureux parce que j'ai personnellement contribué à sauvegarder les Parcs nationaux durant toute ma carrière. Je reste persuadé que ces acquis seront renforcés avec tous les systèmes de gestion mis en place.

L'OIPR a vingt ans et ça colle avec votre fin de carrière, un mot ?

Tout souriant), ok je suis fier de vivre ce moment parce que j'ai vu grandir le bébé et le Directeur de l'Administration et des Ressources Humaines en sait quelque chose car (il nous a trouvé à la Comoé. La structure grandit et ça va

continuer et je pense que d'autres challenges seront relevés dans les prochaines années par d'autres générations d'agents..

Avant de terminer cette interview, pourrions-nous bénéficier d'une anecdote que vous voudriez bien nous raconter ?

Hum, il s'agissait d'un des nôtres, paix à son âme, qui s'appelait AMAN Bosson qui était un élément vraiment à part, qui nous causait beaucoup de problèmes. A chaque fois que nous partons en patrouille, il se mettait à l'écart pour fumer et soit il était devant ou derrière et nous ne comprenons rien dans cette attitude et c'est plus tard que nous allons apprendre qu'il prenait des stupéfiants qui ont fini par gâcher sa vie.

Pour finir, Adjudant-Chef SIGUI Koné qu'avez à dire pour terminer et une adresse aux responsables qui ont géré et gère aujourd'hui l'OIPR ?

Pour mon mot de fin, je souhaite que l'OIPR puisse continuer à s'améliorer et aille de l'avant. A l'endroit des gestionnaires passés et présents, merci pour leur vision et pour les sens du partage et du bien-être des agents qu'ils n'ont cessé de mettre en avant. Particulièrement au Conservateur Général TONDOSSAMA Adama, je dis un grand Merci pour son leadership et son management à la tête de l'OIPR, bonne continuation Mon Général.

DIRECTION DE ZONE SUD

REMISE DE MATÉRIELS ACQUIS AU TITRE DES MICRO-PROJETS FINANCÉS PAR LE PROGIAP-CI

L'objectif global de cette remise de matériel est de susciter une plus grande adhésion des populations riveraines et surtout des femmes et des jeunes aux efforts de Conservation du Parc national du Banco et de la Réserve naturelle de Dahliafleur. Cette remise d'équipement visait trois (03) niveaux d'intervention : Premièrement redynamiser les comités de salubrité exerçant dans les localités riveraines des Aires Protégées et veiller à la salubrité des abords du PNB et de la RND ; deuxièmement par le don d'équipements biomédicaux, l'OIPR veut contribuer à l'amélioration des conditions et à la prise en charge sanitaire des populations riveraines ; et troisièmement l'amélioration des conditions de vie et de travail des groupements de femmes bénéficiaires, et par la même occasion de les sensibiliser sur l'importance des Aires Protégées et les actions entreprises par l'OIPR et ses partenaires au développement, afin de faire de la conservation des ressources naturelles, un élément essentiel de leur développement. A l'issue de ces remises d'équipements aux villages riverains du PNB et de la RND, les chefferies desdits villages ont exprimé leur satisfaction et leur gratitude à l'OIPR. Elles ont réitéré leurs remerciements au Conservateur Général TONDOSSAMA Adama, Directeur Général de l'OIPR, au Colonel Hillihase Bakayoko, Directeur de Zone Sud et à ses collaborateurs. Les communautés riveraines donataires se sont engagées à accompagner l'OIPR dans la Conservation des Aires Protégées et plus précisément, le Parc national du Banco et la Réserve naturelle de Dahliafleur.



Remise de fauteuil roulant et de matela medical



Remise de tricycles



Remise d'ustenciles, barils

CARAVANE DE SENSIBILISATION DE LA 8^{ème} ÉDITION DU PRIX VERT POUR LA CONSERVATION DU PARC NATIONAL D'AZAGNY (PNA)

Initiée pour éveiller la conscience environnementale des populations riveraines du Parc national d'Azagny (PNA), cette caravane de sensibilisation pour la 8^e édition du prix vert s'est déroulée sur trois (03) jours dans les Sous-Préfectures d'Attoutou, de Toukouzou et de Grand-Lahou. Elle a sillonné trois des onze localités riveraines du PNA. L'objectif général de la campagne était de contribuer à une meilleure conservation du Parc national d'Azagny (PNA).

Ces trois localités visitées que sont Gboyo, Noumouzou et Nandibo 2 ont reçu de l'équipe de mission de l'OIPR à chacune des étapes des messages sur la conservation du PNA et les critères de sélection des lauréats de la 8^{ème} édition du Prix vert du Parc national d'Azagny, consignées dans les prospectus, des fiches contenant l'ensemble des critères et les barèmes de notation remis aux Chefs des villages sillonnés et aux Présidents de l'AVCD, afin que ceux-ci s'en imprègnent et les communiquent à leurs collaborateurs.

Cette Campagne de sensibilisation de la 8^{ème} édition du Prix Vert du PNA a pu toucher plus d'une centaine de personnes.



Remise de documents pour le Prix Vert



Photo de famille des riverains



Remise de gadgets OIPR aux Chefs des Communautés

DIRECTION DE ZONE NORD-EST

LE PARC NATIONAL DE LA COMOÉ, PARTENAIRE DU FESTIVAL NATIONAL DES ARTS ET DE LA CULTURE EN MILIEU SCOLAIRE (FENACMIS) 2022



Mme le Ministre de l'Education Nationale reçoit un présent de la DZNE

La 11^e édition du Festival National des Arts et de la Culture en Milieu Scolaire (FENACMIS) s'est déroulée du 11 au 17 juillet 2022 à Gagnoa. Cette édition a enregistré la participation de la Direction de Zone Nord-Est de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR), en charge de la gestion du Parc national de la Comoé.

Dans la mise en œuvre de sa stratégie en matière d'éducation environnementale, la DZNE de l'OIPR a apporté un appui technique et financier à la Direction Régionale de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation du Bounkani pour sa participation au FENACMIS. Cet appui s'est traduit par la mobilisation de l'équipe d'animation du gestionnaire du Parc national de la Comoé et la mise à disposition de logistiques nécessaires. Au cours de ce festival, la DZNE a présenté, dans un stand qu'elle a animé, les potentialités du réseau d'Aires Protégées de Côte d'Ivoire avec une lucarne particulière sur le Parc national de la Comoé. Pour marquer son passage à cette importante activité, des prix à l'effigie de l'OIPR ont été décer-

nés à Madame la Ministre de l'Education Nationale, au Préfet de la Région du Gôh et aux meilleurs élèves peintres du festival.

Le FENACMIS 2022 a réuni au total 934 élèves (compétiteurs), 136 encadrateurs, 32 coordonnateurs des Directions Régionales de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation, 46 membres du comité d'organisation issus de la Direction de la Vie Scolaire.



Des agents de la DZNE

LA JEUNESSE DE BOUNA VIBRE AU RYTHME DU MINI-VARIÉTOSCOPE SOUS LES COULEURS DU PARC NATIONAL DE LA COMOÉ (PNC)

A l'initiative du Conseil National de la Jeunesse de Côte d'Ivoire (CNJCI) et avec l'appui technique et financier de la Direction de Zone Nord-Est de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR), la population de Bouna a passé d'agréables vacances au rythme de la première édition du mini-variétoscope pour les jeunes du Bounkani.

Les disciplines telles que les sketches, l'art oratoire, la danse traditionnelle et la danse moderne étaient à l'honneur avec les thèmes de sketches et art oratoire portés sur la préservation du Parc national de la Comoé, site du Patrimoine mondial et Réserve de Biosphère. Lors des instants partenaires accordés à la DZNE de l'OIPR, il a été question de rappeler les potentialités du PNC et ses services écosystémiques, d'inviter la jeunesse de Bouna à l'esprit Eco citoyen et à être solidaire des efforts de conservation de l'OIPR pour protéger durablement et efficacement leur patrimoine. Dans l'ensemble, ce sont plus 1500 jeunes de la Région du Bounkani qui ont participé à cet événement de vacances. Rendez-vous est donc pris en 2023 pour la deuxième édition.



Concours de danse



Des agents de la DZNE présente au concours



Remise de diplôme de participation

DIRECTION DE ZONE SUD-OUEST

2^{ème} SESSION DU COMITÉ DE PILOTAGE DU PROJET UE D'APPUI MIKES AU PARC NATIONAL DE TAÏ

Le Comité exprime sa satisfaction et encourage les acteurs

La Direction de Zone Sud-Ouest de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR-DZSO) a organisé la deuxième session du Comité de Pilotage du Projet Union Européenne d'appui Mike au Parc national de Taï dans la salle TONDOSSAMA Adama sise à Soubré, le vendredi 19 août 2022.

Procédant à l'ouverture de la session, le Directeur Général de l'OIPR, le Conservateur Général, TONDOSSAMA Adama, s'est félicité de la tenue de cette rencontre qui devra permettre de faire le point de la mise en œuvre du projet MIKES+ et de donner des orientations à la DZSO qui est chargée de la mise en œuvre de ce projet.

Deux présentations ont meublé cette session. Au cours de la première, le Directeur de Zone Sud-Ouest de l'OIPR, le Colonel DIARRASSOUBA Abdoulaye a présenté le bilan des activités au titre de l'année 2021. Pour ce faire, il a passé en revue les différentes réalisations du projet et les difficultés rencontrées dans sa mise en œuvre. En outre, il a présenté le point financier aux membres du comité de pilotage.

La deuxième présentation faite par le Lieutenant-Colonel Amon Koutoua Benoît a porté sur le compte rendu de la mission de partage d'expériences au Parc national de Nouabalé-Ndoki au Congo Brazzaville. « Ce voyage d'échanges a permis d'identifier le type et les caractéristiques techniques des équipements qui serviront au fonctionnement de la salle de contrôle multimédia destinée au suivi en temps réel des opérations de terrain du Parc national de Taï ». Cette session s'est achevée par la visite de ladite salle par les membres du comité de pilotage.

Présente à cette session, Madame le Directeur de Cabinet du Ministère des Eaux et Forêts, le Conservateur Général, ZOUZOU Mailly Elvire Joëlle s'est



Les membres de la table de séance des travaux

réjouie de l'évolution de la mise en œuvre du projet nonobstant quelques difficultés.

Rappelons que depuis juin 2021, la Côte d'Ivoire bénéficie d'un appui ciblé du programme MIKE au Parc national de Taï, à travers le projet intitulé « Protéger les populations prioritaires d'éléphants et d'autres espèces cibles dans le Parc national de Taï, Côte d'Ivoire ». Ce projet, financé par l'Union Européenne pour un montant de 599 960 USD soit environ 300 000 000 FCFA, est mis en œuvre sur une durée de 3 ans.



Le DZSO et ses collaborateurs en compagnie de la Directrice de la Faune et des Ressources Cynégétiques du MINEF

PÊCHE DURABLE SUR LE LAC DE BUYO : LE CGL SENSIBILISE LES COMMUNAUTÉS DE PÊCHEURS

Les communautés de pêcheurs du PK 15 ont été sensibilisées aux bonnes pratiques de pêche, par le Comité de Gestion Locale (CGL) du Parc national de Taï. C'était à la faveur de la tenue de la première session dudit comité, le 13 mai dernier.

Monsieur KOUAME Bouaki, Préfet du Département de Buyo a exhorté les pêcheurs

à l'utilisation des techniques et instruments de pêche réglementaires, pour garantir la durabilité de l'activité. Il a, par ailleurs, insisté sur la cohésion sociale et la collaboration entre différents groupes et associations.

Renchérissant, Monsieur YACOUBA Doumbia, le Préfet de la Région du Cavally, Président du CGL-PNT a appelé les communautés de pêcheurs du PK 15 à travailler en bonne intelligence avec la Direction de Zone Sud-ouest de l'OIPR, "veiller à bien collaborer avec les agents de l'OIPR car si l'on constate des actes répréhensibles dans cette zone, vous serez les premiers accusés, mais si tout se passe bien, les premiers bénéficiaires, c'est vous". A-t-il indiqué.

Les communautés de pêcheurs, par le biais de leur porte-parole ont affirmé avoir bien compris le message et se sont estimés heureux des initiatives entreprises par l'OIPR et le CGL pour améliorer leurs conditions de travail. Ils ont également affirmé être engagés à promouvoir la pêche durable sur le lac de Buyo. Ils en veulent pour preuve la délimitation d'une zone de reproduction des poissons, d'une



Photo de famille

centaine d'hectares, où il est strictement interdit de pêcher; « nous sommes nous-mêmes les surveillants de cette zone » a-t-il précisé.

PK15 et PK28 sont des campements transitoires de pêcheurs installés dans la Réserve de faune, à partir desquels les communautés riveraines pratiquent la pêche sur le lac de Buyo, sous le contrôle des agents de l'OIPR. Ces activités, dans cette partie de l'aire protégée, sont compatibles avec le statut de Réserve de biosphère du Parc national de Taï, pour peu qu'elles respectent les techniques et les pratiques de pêche durable.



Echange avec les communautés de pêcheurs

DIRECTION DE ZONE CENTRE

LA RÉSERVE DE FAUNE D'ABOKOUAMEKRO BIENTÔT RÉHABILITÉE



La RFA avec sa biodiversité

Dans le cadre des visites de travail qu'il effectue dans les aires protégées, le Ministre de l'Environnement et du Développement Durable, s'est rendu à la Réserve de faune d'Abokouamékro, le mercredi 2 novembre 2022. Cette mission fait suite à l'incident relatif au refoulement de bœufs dans ladite Réserve lors de la patrouille de surveillance du 28 septembre 2022.

La délégation conduite par Monsieur le Ministre Jean Luc ASSI, comprenait Monsieur KOUADIO Kouakou Parfait, Directeur de Cabinet, Général TONDOS-SAMA Adama, Directeur Général de l'OIPR et Docteur YAPO, Conseiller Technique.

Au cours de cette journée, le Ministre a parcouru la zone sud de la Réserve de faune d'Abokouamékro en passant en revue les vestiges des bâtiments de gestion et la chaîne des collines.

Il a pu se rendre compte de l'état de destruction des infrastructures de gestion. Monsieur le Ministre s'est réjoui de la beauté du paysage et de l'énorme potentialité touristique qu'offre cette aire protégée. Il a exprimé sa ferme volonté ainsi que celle du Gouvernement de préserver cet espace et d'œuvrer à sa valorisation touristique.

Après la visite de la Réserve, le Ministre a présidé

la rencontre avec les populations et les éleveurs en présence des autorités administratives et municipales dans l'enceinte de la Préfecture.

Les populations ont émis le vœu de voir la réhabilitation de la Réserve et le développement d'activités génératrices de revenus à leur endroit. Par ailleurs les éleveurs ont reconnu avoir infiltré illégalement ladite réserve et ont sollicité un accord de 6 mois en vue d'en sortir définitivement leurs troupeaux.

En réponse, le Ministre a indiqué que l'Etat va engager les travaux de réhabilitation, de sécurisation et de valorisation de la Réserve de faune d'Abokouamékro et ce processus prendra nécessairement en compte les doléances des populations. Il a instruit à cet effet ses collaborateurs à l'effet de lui proposer dans les meilleurs délais un projet de communication en Conseil des Ministres qu'il va introduire auprès du Gouvernement.

Concernant le délai souhaité par les éleveurs, il a décidé d'en discuter avec ses collaborateurs. Il est important de rappeler que la Réserve de Faune d'Abokouamékro, créé sous l'instigation du Président Felix Houphouët BOIGNY, est d'une superficie de 20.430 hectares dont 7.230 aménagés pour les visites touristiques depuis les années 2002. Le 19 avril 1999 la plupart des infrastructures dont la clôture qui faisait office de barrière entre les animaux et les populations riveraines ont été entièrement détruites lors d'une révolte des villages riverains. Cette situation a favorisé les infiltrations des paysans et des bouviers dans la Réserve.



Le DG de l'OIPR échange avec le Ministre au sein de la Réserve d'Abokouamekro.



Le Ministre Jean Luc AASI s'adressant aux populations



Le Ministre à la RFA

DIRECTION DE ZONE OUEST

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet d'Appui à la Préservation du paysage Forestier des Monts Nimba (PAPFor), projet transfrontalier qui concerne la Côte d'Ivoire, la Guinée et le Liberia, la Direction de zone Ouest a procédé à une série d'activités. Il s'agit entre autre du diagnostic global participatif (DGP), la tenue d'un atelier de planification participatif communautaire (APPC) et la mise en place d'associations villageoises pour la conservation et le développement (AVCD) de la Réserve naturelle intégrale du Mont Nimba (RNIMN) dans les localités de Gbapleu, Bouan houyé et à kpoleu.

Après ces activités de collectes de données le Plan de Développement Local (PDL) des dites localités a été élaboré et toutes les idées de projets des communautés y sont inscrites.

Il faut souligner que ces trois localités sont des villages riverains de la Réserve naturelle intégrale du Mont Nimba, faisant frontière avec la Guinée.



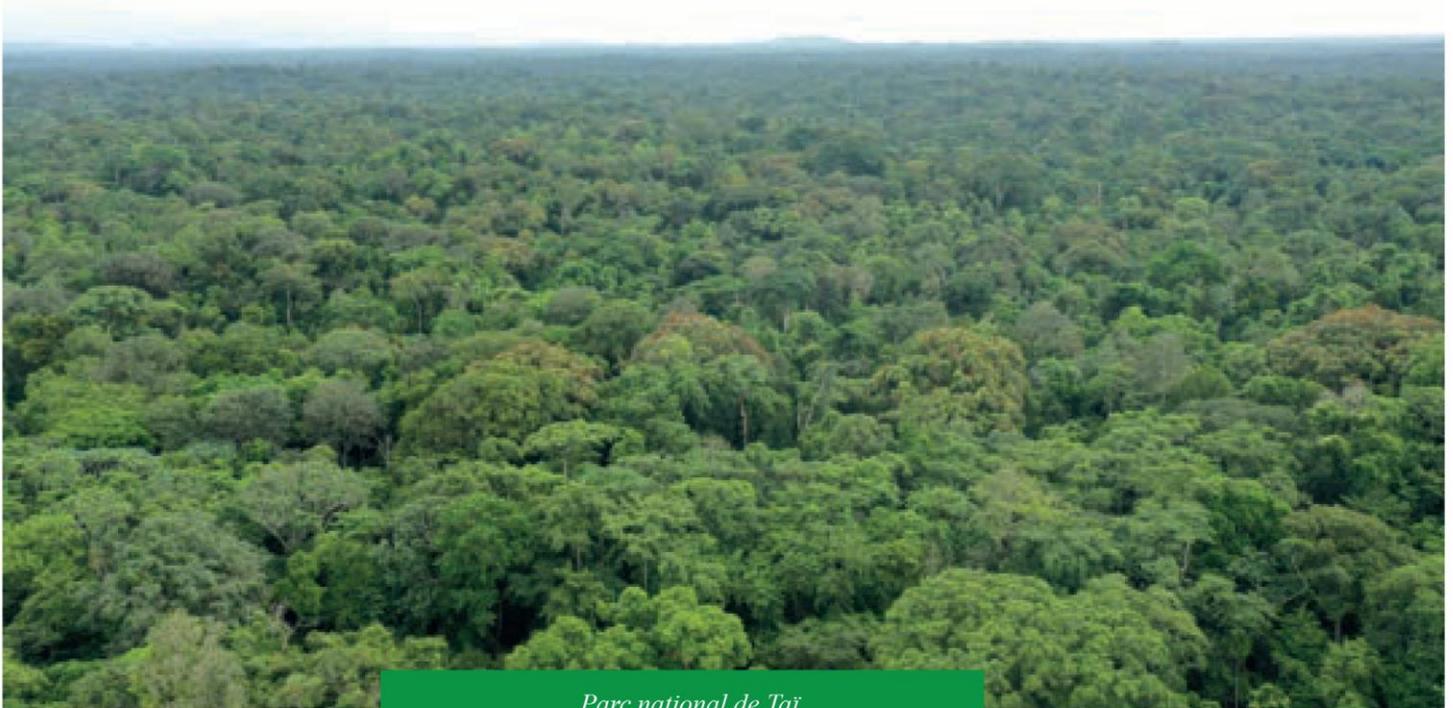
Photo de famille



Photo de famille

LE PARC NATIONAL de TAÏ

CÉLÉBRATION DU CINQUANTENAIRE DU PARC NATIONAL DE TAÏ ET DE LA RÉSERVE PARTIELLE DE FAUNE DU N'ZO



Parc national de Taï

Le complexe formé par le Parc national de Taï (PNT) et la Réserve Partielle de Faune du N'zo constituent le plus vaste massif forestier d'Afrique de l'Ouest sous stricte protection. Couvrant une superficie de plus d'un demi-million d'hectares, ce massif représente environ le quart de la superficie totale du réseau d'aires protégées de Côte d'Ivoire. Son importance lui a valu son classement dans le réseau des Réserves de Biosphère en 1978 ainsi que son inscription comme bien du Patrimoine mondial en 1982.

Géré par la Direction de Zone Sud-ouest (DZSO) de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR), le Parc national de Taï bénéficie de l'appui de plusieurs partenaires techniques, scientifiques et financiers, qui collaborent avec l'OIPR pour assurer une gestion durable du site et un financement pérenne.

Par ailleurs, l'histoire de la création du Parc national

de Taï commence en 1926 avec l'administration coloniale qui créa le « Parc refuge de la région forestière du Moyen et du Bas Cavally » par l'Arrêté n°2508/AG/11/04/1926 (Riezebos et al., 1994) avec une superficie de 960 000 ha.

Après plusieurs évolutions, il devint, par Arrêté du 07 août 1956, Réserve intégrale pour la faune et la flore de Taï dont les parties centrale et du sud furent érigées en « Parc national de Taï » par Décret n°72-544 du 28 août 1972 et la partie nord « Réserve partielle de faune du N'zo » par Décret n°72-545 du 28 août 1972. Les superficies respectives étaient de 350 000 ha et 75 000 ha.

En 1973, le parc fut amputé d'une surface de 20 000 ha au profit de la Réserve de faune du N'zo par Décret n°73-132 du 21 mars 1973.

En 1977, une zone périphérique de protection du Parc

national de Taï d'une superficie de 96 000 ha est créée à l'ouest et au nord-est par Décret n°77-348 du 03 juin 1977.

En 1983, une zone de protection et d'aménagement d'environ 18 000 ha est créée entre le Parc national de Taï et le périmètre papetier par Arrêté MINEFOR n°9 du 11 mai 1983.

Plus tard, en application de l'article 9 de la Loi n°

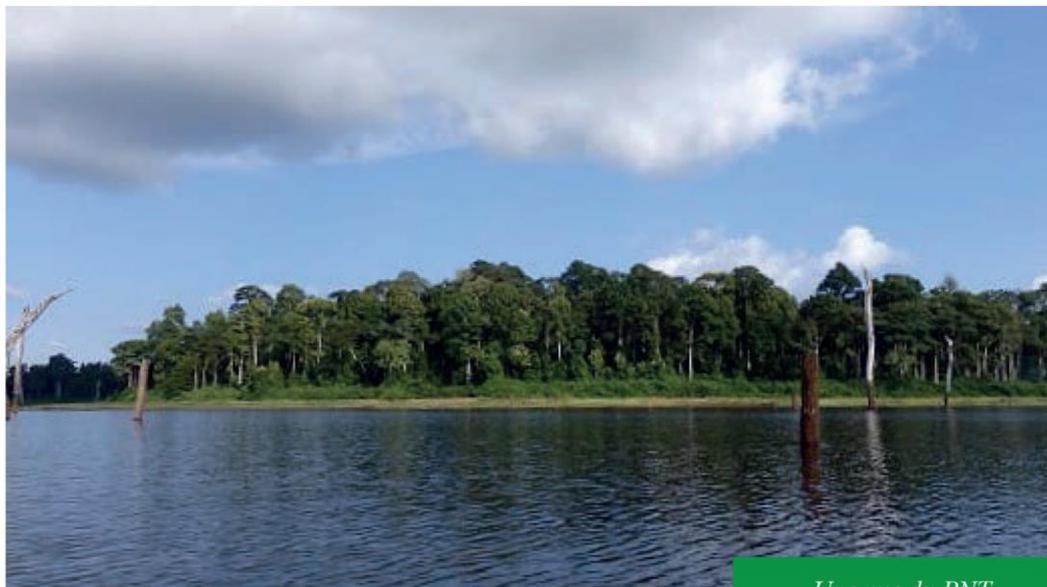
2002-102 du 11 février 2002 relative à la création, à la gestion et au financement des parcs nationaux et réserves naturelles, modifié en son article 2 par la Loi n° 2013-864 du 23 décembre 2013, les deux Décrets suivants ont été pris :

- Décret n°2018- 495 du 23 mai 2018 portant modification des limites de la Réserve partielle de Faune du N'zo en vue de sa réduction au profit du PNT ;
- Décret n°2018- 496 du 23 mai 2018 portant modification des limites du Parc national de Taï en vue d'étendre sa superficie à la zone périphérique de protection et à une partie de la Réserve de faune du N'zo.

Ces deux décrets fixent définitivement la superficie du Parc national de Taï à 508 186 ha et celle de la Réserve partielle de faune du N'zo à 27 830 ha faisant de ce massif, le plus grand bloc forestier du domaine guinéen sous statut de protection avec une superficie globale de 536 016 ha (selon les Décrets N°2018- 495 et 496 du 23 mai 2018).

Au plan international, eu égard à ses Valeurs Universelles Exceptionnelles (VUE), les services écosystémiques qu'il fournit et grâce aux efforts consentis par sa Direction et ses partenaires, le parc a été admis au réseau mondial des Réserves de Biosphère en 1978 et inscrit sur la liste des sites naturels du Patrimoine mondial de l'UNESCO en 1982.

Cinquante (50) années se sont donc écoulées depuis le renforcement du statut de ces sites en Parc national et Réserve partielle de Faune. Ces aires protégées, malgré les multiples pressions, se trouvent dans un bon état de conservation grâce, indéniablement, à l'appui et à l'implication de toutes les parties prenantes, notamment l'Etat de Côte d'Ivoire, les partenaires techniques, scientifiques et financiers, la société civile et les communautés locales.



Une vue du PNT

Le bloc forestier constitué par le Parc national de Taï (PNT) et la Réserve partielle de faune du N'Zo couvrent 5360 km² et représentent plus de 50% de la superficie totale des zones forestières ouest-africaines ayant survécu aux grandes périodes de sécheresse de l'ère quaternaire. L'ancienneté de cette forêt explique sa grande richesse biologique et l'existence de nombreuses espèces endémiques (Riezebos, 1994). L'importance de cette biodiversité a favorisé son inscription sur la liste du réseau des Réserves de la Biosphère dans le cadre du programme MAB de l'UNESCO en 1978 et sur la liste du Patrimoine mondial en 1982.

Ce complexe forestier offre d'énormes services écosystémiques à sa zone périphérie. L'étude sur l'évaluation de la valeur du PNT, réalisée en 2015 révèle que le PNT favorise les pluies et est indispensables pour la disponibilité de l'eau pour les communautés environnantes. En outre, ce sont 22 GWh/an d'hydro-électricité qui sont produits par le barrage de Fayé, situé sur le fleuve San Pedro, qui prend sa source dans le Parc national de Taï. Par ailleurs, le massif forestier (500 000 hectares) contribue à la purification de l'air et à la séquestration du carbone chaque année. De même, à travers le microclimat qu'il entretient, le PNT soutient et renforce la productivité agricole. Environ 40% de la production du Cacao avec au moins 3,2% du PIB national et provient de la périphérie du Parc national de Taï.

Ce site d'exception favorise également le tourisme, la recherche scientifique, l'éducation environnementale. Près de 3000 publications scientifiques ont été enregistrées et des rites culturels ancestraux sont préservés grâce à la conservation du Parc national de Taï.



PARTICIPATION DE LA CÔTE D'IVOIRE AU 1^{er} CONGRÈS AFRICAIN SUR LES AIRES PROTÉGÉES A KIGALI AU RWANDA. (APAC / PACO)

Ce sont environ 2 000 participants issus des gouvernements, du secteur privé, de la société civile, des populations autochtones et des communautés locales pour discuter du rôle des aires protégées dans la sauvegarde de la faune africaine, la fourniture de services écosystémiques, la promotion du développement durable et la conservation du patrimoine culturel et des traditions de l'Afrique, qui se sont retrouvés à Kigali au Rwanda, sous l'initiative du gouvernement du Rwanda, l'Union internationale pour la conservation de la nature - Commission mondiale sur les aires protégées (UICN-WCPA) et l'African Wildlife Foundation (AWF) en collaboration avec d'autres partenaires techniques et financiers.

La Côte d'Ivoire était représentée par une forte délégation à la tête de laquelle se trouve le Ministre de l'Environnement et du Développement Durable, M. Jean Luc Assi, des représentants des Ministères de l'Environnement et de la Recherche Scientifique, du Centre Suisse de Recherche Scientifique en Côte d'Ivoire et l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR).

Objectif principal de ce 1^{er} Congrès était de promouvoir la mise en œuvre d'actions convenues afin de juguler la perte de biodiversité et la dégradation des sols, lutter contre le changement climatique et faciliter l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) avec les aires protégées et conservées.

Cette session a constitué un cadre propice d'échanges entre les experts internationaux sur la problématique

de la préservation des aires protégées africaines. Il a permis à la Côte d'Ivoire de partager avec la communauté des experts l'expérience de la gestion des aires protégées ivoiriennes et de rechercher des partenariats à la mise en œuvre du Programme Cadre de Gestion des Aires Protégées, deuxième génération (PCGAP II).

Pour le Directeur Général de l'IUCN, Bruno Oberle « Les aires protégées sont essentielles à la survie de la planète », « Et plus nous les gérons au bénéfice de la population et de la nature, plus nous allons construire un avenir où chacun, qu'il soit une personne ou un animal, pourra prospérer »

Selon l'APAC, l'Afrique dépense actuellement moins de 10 % de ce dont elle a besoin pour protéger et restaurer la nature.

Ainsi, la recherche de sources de financement innovantes et nouvelles pour les aires protégées d'Afrique, dont la plupart sont sous-financées a demeuré l'un des éléments clés des discussions aux assises de Kigali.

Il faut noter au titre des communications qui ont fait appel à des échanges d'expériences, plusieurs présentations ont été faites par la partie ivoirienne, notamment sur le système de gestion des aires protégées en CI, les bonnes pratiques de gestion d'implication des parties prenantes à travers les Comités de Gestion Locale, des services écosystémiques des PNR. A cet effet le Ministre Ivoirien a fait cet éclairci : « la conservation de la biodiversité est essentielle dans notre développement économique car c'est un sec-

teur qui emploie de nombreuses personnes directement ou indirectement. En Côte d'Ivoire, les autorités ont pris des mesures fortes visant à augmenter le niveau d'investissement dans la biodiversité et l'accompagnement de projets qui soutiennent nos écosystèmes. Un tel mécanisme a été possible à travers des partenariats public-privé, le développement de solutions écotouristiques impliquant les communautés riveraines et l'appui des PTFs ».

Notons que le pays dispose d'un réseau de 17 aires protégées. Ce riche patrimoine biologique représente près de 2 160 744 hectares de biotopes, selon les données fournies par l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR) et l'adoption d'un décret le 06 juin

dernier portant création de l'Aire Marine Protégée de Grand Béréby vient édifier l'engagement du gouvernement ivoirien, qui dans cet élan a prévu créer plusieurs autres AMP.

Il faut dire qu'avant l'APAC de Kigali, les 196 membres de la Convention pour la diversité biologique (CDB) de l'ONU se sont réunis à Nairobi au mois de juin 2022, pour discuter de la protection d'au moins 30 % des terres et océans d'ici 2030, de la réduction de la pollution plastique et agricole. Un rapport de l'ONU estime que près de 6 419 espèces animales et 3 148 espèces végétales en Afrique sont menacées d'extinction.



Photo des participants au congrès APAC

L'OIPR AU CONGRÈS AFRICAIN DES RANGERS AU BOTSWANA

Une délégation ivoirienne composée de 11 personnes issues de toutes les Directions de Zone et de la Direction Générale de l'OIPR a participé au 2ème Congrès des Rangers africains, qui s'est tenu à Kasane, au Botswana, du 14 au 18 septembre 2022. Ce Congrès a été réalisé par Game Rangers Association of Africa avec le soutien de l'International Rangers Fédération et la Fondation Thin Green Line. Ce sont plus de 90 Rangers de 12 pays qui se sont donnés rendez-vous autour du thème « *La promotion de la professionnalisation du secteur des Rangers* » avec pour objectif de renforcer l'image du Ranger africain en permettant de reconnaître le travail critique et diversifié qu'il effectue pour la nature.

Cette rencontre fait suite au premier Congrès Africain des Rangers (CAR) qui a eu lieu en 2018, au Southern African Wildlife College en Afrique du Sud, avec la participation de plus de 100 Rangers de 15 pays africains différents pour partager leurs expériences. La quelle expérience a pris forme lors du Congrès mondial des Rangers au Népal en 2019 qui a abouti à la première déclaration des gardes forestiers africains élaborée faisant mention des graves défis et limites auxquels sont confrontés les gardes forestiers Africains.

L'Office Ivoirien des Parcs et Réserves veut faire acquérir de nouvelles expériences en matière de protection et de conservation des aires protégées d'où sa participation à ce Congrès.

Lors des travaux, souhaitant la bienvenue à tous les participants, le président du GRAA, Dr. Peter Mills s'est satisfait de la bonne croissance du GRAA depuis 2018 avec la tenue du 1er Congrès des Rangers africains (ARC) conjointement avec l'Assemblée Générale du GRAA. Pour lui le GRAA est devenu une véritable association africaine et les



La Délégation ivoirienne au Congrès Africain des Rangers

chapitres du GRAA se développent dans toutes les régions d'Afrique. Dans la poursuite des travaux, il s'est agi du renouvellement des organes de l'Association africaine des Rangers. A cet effet, le Lieutenant-Colonel AMON Koutoua Benoît et Lieutenant-Colonel KISSI Offossou D'Andouss de la Côte d'Ivoire ont été élus respectivement membre du Comité Exécutif et Représentant Afrique de l'Ouest l'organisation Game Rangers Association of Africa (GRAA).

De nombreuses thématiques ont été abordées au cours des panels pour un partage des expériences entre toutes les délégations présentes à ce Congrès.

Au terme de cette rencontre des agents de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves au deuxième Congrès Africain des Rangers sont plus que satisfaisants ; entre autres, une collaboration renforcée entre gardes forestiers de l'Afrique à travers le réseau GRAA, un partage de bonnes pratiques en matière de gestion des aires protégées, de meilleurs pratiques en ce qui concerne les questions de droits de l'homme, d'équité et de genre dans la profession des rangers.

Notons que la participation de la délégation ivoirienne composée de 11 agents de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves a été assurée par les budgets de l'OIPR financés par le PROGIAP-CI et la FPRCI ainsi que la GIZ.

15 TECHNIQUES POUR LUTTER CONTRE LE STRESS AU TRAVAIL

Le stress est souvent désigné comme étant le « mal du XXIème siècle ». Nous connaissons tous ce sentiment d'anxiété, parfois d'angoisse, qui survient notamment dans le cadre professionnel. Mais que faisons-nous réellement pour le combattre ? Existe-t-il des méthodes pour s'en affranchir ?

Nous vous proposons 15 techniques complémentaires pour vous débarrasser enfin de votre stress au travail.

1 Identifiez les causes

- Surcharge de travail
- Gestion du temps difficile
- Niveau d'exigence professionnelle trop élevé
- Pression de votre hiérarchie
- Mission mal définie
- Manque de visibilité des incertitudes quant à l'avenir
- Changement d'organisation voire
- Des changements à répétition
- Conflits ou des relations interpersonnelles tendues
- Déséquilibre vie professionnelle / vie personnelle
- Manque de reconnaissance



2 Positivez (adopter un bon état d'esprit)

3 Relativisez (prendre du recul face aux erreurs et changer de point de vue)

4 Donnez-vous de la visibilité (planifier vos principales activités)

5 Prévoyez large (prendre de l'avance pour éviter autant que possible les retards)

6 Ne vous laissez pas surcharger (repartir chaque fois que possible la charge de travail)

7 Faites une seule tâche à la fois (limiter ces risques)

8 Faites régulièrement des pauses (arrêter toutes les 45 minutes pour conserver un niveau maximum de concentration)

9 Notez au maximum pour vous libérer l'esprit (noter au maximum pour préserver la clarté mentale)

10 Ne soyez pas perfectionniste (rester centré(e) sur l'essentiel)

11 Ne reportez pas au lendemain (accomplir la tâche même si elle vous rebute)

12 Changez –vous les idées (faire du sport)

13 Gardez la forme (dormir suffisamment pour recharger les batteries)

14 Soignez votre environnement de travail (agréments votre espace par des décorations ou de belles plantes)

15 Ne délaissez pas votre vie professionnelle (maîtriser le temps de travail et garder suffisamment de place pour vous et pour vos proches).



QUESTION : *Connaissez-vous le Parc national du Banco ?
Si oui, l'avez-vous visité et quelles sont vos impressions ?
Si non, quelles sont les raisons ?*

Réponses



ICOSSIE Fabrice,
conseiller client MTN

Oui je connais le Parc national du Banco, mais je ne l'ai pas encore visité, Je n'ai pas encore eu le temps d'y aller mais ça y est dans mes projets.



Anonymat

J'ai entendu parler du Parc, cependant je n'ai jamais visité. Je n'avais pas trop d'information là-dessus.



YAVO Tilinsky,
agent call center

Non pour moi, Je ne sais pas comment faire pour le visiter.



Max Jerry

En réalité l'idée ne m'ai jamais venu de visiter, je ne savais pas qu'on pouvait le faire. C'est tout dernièrement, lorsqu'ils ont commencé à clôturer que j'ai su.



GAHIE Cinthya,
commerciale

Oui je connais mais je n'ai pas encore visité, Ça ne m'est pas encore venue à l'idée.



Anonymat

Non je n'ai pas encore visité. Les raisons sont que, je n'ai aucune information là-dessus.



KOUAME Stéphanie,
assistante Rh

Oui je connais. Je l'ai visité mais il y a bien longtemps.

Fête des *Pères*

L'ensemble des femmes de la Direction Général avec à leur tête maman N'DRIN décide d'honorer les papas de ladite direction. Ces mères dynamiques n'ont pas voulu faire dans la dentelle et comme un seul homme, elles ont décidé de porter leur regard vers celui qu'elles ont nommé le « KOSSIPO », nom attribué à une essence rare de la forêt qui s'allie au Conservateur Général TONDOS-SAMA Adama, Directeur Général de l'OIPR à qui elles ont offert des présents. Tous les papas ont partagé un cocktail à l'occasion de la fête des pères.



L'ensemble des agents autour du DG



Le DG présente le cadeau reçu



Maman N'DRIN porte parole des femmes



Le Présent du Directeur Général

Naissances



Je suis **KONE Aïchata Inaya** née le 02 Janvier 2022 à l'Hôpital Général de Bouna, la princesse de **KONE Mamadou**, animateur rural de la Direction de Zone Nord-Est et de **OUATTARA AWA** opérateur économique



Enfants OUATTARA

Nous sommes les jumeaux ; **OUATTARA Foussemi** et **OUATTARA Maïmouna** tous deux nés le 25 mai 2022 à Clinique Médicale les Grâces à Abobo de notre papa adoré **OUATTARA Moussa** à la Direction Générale de l'OIPR et notre maman d'amour **OUATTARA Latifa**. Merci pour vos prières.



Enfant YEO

Moi couchée près de ma peluche dorée, je suis **YEO Ferelah Elza Kanaelle**, née le 11 mars 2022, la joie de mon papounin **YEO Syfowa Tafa**, Cdt Chargé d'Etudes à l'OIPR et de **SEKONGO Kolotioloman Julie** ma magnifique Maman. Merci.

Marriage

*Capitaine Daplé Kouazeu Raoul
& Douan Leukapiou Gisèle*

le 30 Juillet 2022
à Gagnoa



Capitaine **DAPLE KOUAZEU Raoul**,
Chargé d'Etudes à la Direction de Zone Nord-Est
de l'OIPR et Mlle **DOUAN LEUKAPIEU Gisèle**
se sont dit Oui le 30 Juillet 2022
à la Mairie de Gagnoa.



CARTE DU RÉSEAU DES AIRES PROTÉGÉES



AIRES PROTÉGÉES DE CÔTE D'IVOIRE

- Parc national
- Réserve naturelle
- Réserve intégrale



OIPR/DZSO, Juin 2022
WGS 84 UTM 29 M

Contacts des Directions de Zones

Direction	Tel	Boîte postale	Email
DG	27 22 41 40 59	06 BP 426 Abidjan 06	info@oipr.ci
DZS	27 22 50 11 37		
DZSO	27 34 72 22 99	BP 1342 Soubre	contact.tai@oipr.ci
DZNE	27 35 91 72 14	06 BP 426 Abidjan 06	contact.comoe@oipr.ci
DZO	27 33 79 02 17	BP 2064 Man	dzouest@oipr.ci
DZC	27 30 64 75 00	BP 1081 Yamoussoukro	dzcentre@oipr.ci
DZSE	01 02 66 98 39 07 58 93 33 38	06 BP 426 Abidjan 06	info@oipr.ci

*La Direction et le personnel de l'OIPR
vous souhaitent une excellente année 2023*

OFFICE IVOIRIEN DES PARCS ET RÉSERVES
ABIDJAN COCODY les II PLATEAUX, face à l'école la Pépinière
Tél.: 27 22 41 40 59 - 06 BP 426 Abidjan 06 - www.oipr.ci